

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

## 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CBC/Radio-Canada (la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1936. Société d'État fédérale domiciliée au Canada, la Société est un mandataire de Sa Majesté, et tous les actifs et passifs sont ceux de l'État. Son siège social est situé au 181, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1P 1K9. La Société rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Conformément au paragraphe 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, elle n'est pas visée par certains articles des sections I à IV de la partie X de cette Loi.

À titre de radiodiffuseur public national, la Société offre, dans les deux langues officielles, des services de radio, des services de télévision et des services numériques présentant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 22 juin 2016.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### A. BASE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sous le régime des Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables (CNC). La Société a appliqué uniformément les mêmes méthodes comptables à toutes les périodes considérées, comme si celles-ci avaient toujours été en vigueur. Les montants sont exprimés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et, sauf indication contraire, arrondis au millier de dollars le plus proche. Les présents états financiers consolidés sont établis selon la méthode du coût historique, à l'exception des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, qui font l'objet d'évaluations actuarielles, comme il est indiqué dans les notes.

### B. BASE DE PRÉPARATION

La présente section comprend certaines des méthodes comptables appliquées à l'ensemble des états financiers consolidés de la Société, ainsi que des estimations et des jugements faits par celle-ci, accompagnés de leur incidence sur les montants comptabilisés à ces états. Dans l'application des méthodes comptables de la Société, la direction a fait des estimations et des jugements importants qui pourraient avoir un effet notable sur l'information financière contenue dans les états financiers consolidés, puisque d'importantes variations pourraient survenir selon les critères et les hypothèses retenus. Toute méthode applicable à l'objet d'une note afférente aux états financiers y est décrite.

### 1) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

#### Méthodes comptables

La Société intègre dans ses états financiers ceux de toutes ses filiales (ARTV et *documentary*) et entités structurées (Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion et Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada) du début à la fin de la période pendant laquelle elle exerce un contrôle sur elles. Les filiales et les entités structurées sont des entités sous le contrôle de la Société lorsque les critères suivants sont remplis :

- la Société détient le pouvoir sur l'entité émettrice du fait qu'elle a le droit de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice
- la Société est exposée ou a droit aux rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice
- la Société a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements de cette dernière.

Les filiales et les entités structurées appliquent des méthodes comptables compatibles avec celles de la Société. Les transactions, soldes, revenus et charges intra-groupe sont intégralement éliminés au moment de la consolidation. Les changements dans la participation de la Société dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres.

#### Estimations et jugements comptables importants

La Société consolide la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada et la Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion, puisqu'elle considère qu'elle contrôle ces entités émettrices, conformément à la définition du contrôle donnée dans IFRS 10, *États financiers consolidés*.

## Information sur les filiales et les entités structurées de la Société

### Filiales

Les deux filiales canadiennes de la Société sont :

	PARTICIPATION	ACTIVITÉ PRINCIPALE	CRITÈRES DE CONTRÔLE REMPLIS
<i>documentary</i>	2016 : 82 % / 2015 : 82 %	Service spécialisé dans la diffusion de documentaires	Participation majoritaire et engagement dans les travaux du conseil d'administration du service et de ses sous-comités
ARTV	2015 et 2016 : 100 %	Chaîne francophone consacrée aux arts et à la culture	Filiale en propriété exclusive – contrôle absolu sur les activités pertinentes d'ARTV

Étant donné que l'exercice de *documentary* se termine le 31 août, des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

La Société n'est soumise à aucune restriction importante de sa capacité d'avoir accès aux actifs de *documentary* ou d'ARTV, ou de les utiliser, et de régler les passifs de ces filiales. Plus particulièrement, la Société ou ses filiales ne sont assujetties à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à leurs investisseurs.

### Entités structurées

La Société a deux entités structurées, à savoir :

La Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion (la «FCCR») – Pour financer la construction du Centre canadien de radiodiffusion (l'immeuble), la FCCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations pour une valeur de 400 millions de dollars, qui viennent à échéance en mai 2027 et sont garanties par les loyers que lui verse la Société pour les locaux occupés par son personnel. Le loyer comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations, ainsi que la totalité des charges d'exploitation et du passif de la FCCR. La FCCR est :

- un preneur, du fait qu'elle loue, en vertu d'un contrat de location à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel l'immeuble est érigé à Toronto en contrepartie d'un loyer de un dollar versé le 1<sup>er</sup> octobre 1988
- un bailleur, du fait du contrat de sous-location à long terme de l'immeuble passé avec la Société

La Société offre aussi en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse à la FCCR pour les locaux occupés. Plus de renseignements sont donnés à la note 16.

	NATURE DE LA FIDUCIE	CRITÈRES DE CONTRÔLE REMPLIS	AUTRES INFORMATIONS
La Fiducie du Centre canadien de radiodiffusion (la «FCCR»)	Fiducie caritative	Entité créée pour une activité précise et bien définie, à savoir la location-financement au nom de CBC/Radio-Canada, la Société ayant les pouvoirs décisionnels finaux sur ses activités pertinentes.	Exercice terminé le 31 mars

La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada – En 2003, la Société a vendu deux parcelles de terrain à Ontrea Inc., une filiale en propriété exclusive du Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, en contrepartie de deux billets à recevoir. La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada a été créée en 2009 et a pour mission d'acquiescer la participation de la Société dans les billets à recevoir.

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, la Société détient deux billets à recevoir et un investissement dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain. Ces créances sont données, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer. La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027. Un complément d'information est présenté aux notes 7 et 8.

	NATURE DE LA FIDUCIE	CRITÈRES DE CONTRÔLE REMPLIS	AUTRES INFORMATIONS
Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada	Fiducie caritative	CBC/Radio-Canada assume la majeure partie des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie en raison de la garantie qu'elle a fournie. Entité créée pour une activité précise et bien définie, à savoir la monétisation des créances à long terme dans le cadre du plan de redressement mis en œuvre pour gérer les déficits budgétaires de 2009-2010. Un accord contractuel préétabli confère à CBC/Radio-Canada la majorité des pouvoirs décisionnels sur ses activités pertinentes qui exposent celle-ci à des rendements variables.	Exercice terminé le 31 décembre États financiers supplémentaires préparés à des fins de consolidation.

La Société ne détient aucune participation dans des partenariats ou des entités structurées non consolidées.

La Société n'a fourni aucun soutien, financier ou autre, à ses entités structurées consolidées pendant l'exercice, et ne compte pas présentement le faire.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

**II) DÉPENSES D'EXPLOITATION****Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques**

Les coûts rattachés aux services de télévision, de radio et des services numériques sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus et comprennent tous les coûts liés à la production des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre et aux installations techniques. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de la production d'émissions, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement sont également incluses dans les charges correspondantes. Les coûts des services de télévision, de radio et des services numériques englobent aussi les activités associées à la programmation comme les ventes et le marketing, le merchandising et les communications.

**Coûts de transmission, distribution et collecte**

Les coûts de transmission, distribution et collecte sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus et comprennent tous les coûts liés à la diffusion des émissions de la Société, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre technique. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de transmission et distribution, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement, sont également incluses dans les charges correspondantes.

**III) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif, ou payé pour transférer un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre les intervenants du marché, à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 1, 2 ou 3 d'une hiérarchie de justes valeurs, selon que les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur sont observables ou non, et selon leur importance. La hiérarchie des justes valeurs appliquée par la Société classe par ordre d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Évaluations de la juste valeur fondées sur des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Évaluations de la juste valeur fondées sur des données d'entrée qui sont directement observables (comme les cours) ou indirectement observables (c.-à-d. obtenues à partir des cours), autres que les données d'entrée de niveau 1.

Niveau 3 – Évaluations de la juste valeur établies au moyen de techniques qui évaluent la juste valeur à partir de données du marché non observables et importantes pour la juste valeur prise dans son ensemble.

**IV) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS**

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles, de ses actifs sous contrat de location-financement, ainsi que de ses actifs de programmation à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un indice quelconque de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation, l'UGT est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation à l'échelle de l'UGT lorsqu'ils ne peuvent être testés individuellement.

Les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière, qu'il y ait un indice de dépréciation ou non.

Dans le modèle d'affaires de la Société, aucun actif n'est considéré comme un actif qui génère des flux de trésorerie largement indépendants de ceux d'autres actifs et passifs. Tous les actifs participent plutôt à l'« exploitation d'un réseau de radiodiffusion », ce qui inclut les actifs immobiliers, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. L'exploitation d'un tel réseau est financée par des crédits parlementaires, par la publicité nationale et locale ainsi que par d'autres activités commerciales. Les flux de trésorerie globaux sont dictés par les exigences et les décisions en matière de politique publique. Ils correspondent au financement consenti à la Société pour l'ensemble de ses activités. S'il existe des indices qu'un actif a pu se déprécier, sa valeur recouvrable est évaluée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

**V) CHARGES DIFFÉRÉES**

Les charges différées ont principalement trait aux services payés d'avance, mais qui seront reçus plus de douze mois après la période de présentation de l'information financière.

**VI) LICENCES RÉGLEMENTAIRES**

La Société a obtenu du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des licences d'exploitation de tous ses services de télévision et de radio généralistes ainsi que de ses services spécialisés. En échange du privilège que constitue la détention d'une licence de radiodiffusion, la Société est tenue d'honorer des obligations particulières imposées par la réglementation. La Société a choisi de comptabiliser cette subvention non monétaire à sa valeur nominale, soit zéro.

## VII) PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES SUPPLÉMENTAIRES

Pour faciliter la lecture des présents états financiers consolidés, des méthodes comptables, estimations et jugements supplémentaires (autres que ceux qui sont indiqués à la note 2) sont exposés dans les notes, accompagnés de l'information financière pertinente. Ils sont recensés dans le tableau suivant à des fins de consultation.

POSTE COMPTABLE	PAGE	MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES	POSTE COMPTABLE	PAGE	MÉTHODES COMPTABLES	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES
Créances clients et autres créances (note 5)	62	✓	✓	Revenus différés (note 19)	84	✓	✓
Programmation (note 6)	63	✓	✓	Revenus (note 20)	85	✓	
Immobilisations corporelles (note 9)	67	✓	✓	Charges financières (note 21)	86	✓	
Immobilisations incorporelles (note 10)	70	✓	✓	Financement public (note 22)	87	✓	✓
Actifs sous contrats de location-financement (note 11)	71	✓	✓	Impôt sur le revenu (note 23)	88	✓	✓
Participation dans une entreprise associée (note 12)	72	✓	✓	Instruments financiers (note 25)	90	✓	
Créditeurs et charges à payer (note 13)	73	✓		Parties liées (note 26)	94	✓	
Provisions (note 14)	74	✓	✓	Engagements (note 27)	96	✓	✓
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (note 15)	76	✓	✓				

### 3. CHANGEMENTS NOUVEAUX ET FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES

#### A. ADOPTION DE NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE NOUVELLES ET RÉVISÉES

La Société n'a adopté aucune prise de position comptable, nouvelle ou révisée, qui aurait eu un effet important sur ses états financiers consolidés au 31 mars 2016.

#### B. CHANGEMENTS FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES

L'IASB a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes publiées mais non encore entrées en vigueur (et donc non appliquées au 31 mars 2016) susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société. À la date des présents états financiers, la Société ne prévoit pas appliquer par anticipation les normes et modifications suivantes :

Norme	Description	Incidence	Entrée en vigueur
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>	Norme remplaçant IAS 39, <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i> , et toutes les versions antérieures d'IFRS 9. Classement, évaluation et communication des instruments financiers d'une entité selon son mode de gestion de ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ses actifs et passifs financiers. Comprend un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.	La Société examine actuellement la norme pour déterminer l'impact potentiel, le cas échéant.	1 <sup>er</sup> janvier 2018, application rétrospective sous réserve de certaines exceptions
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	Norme remplaçant IAS 18, <i>Produits des activités ordinaires</i> , et IAS 11, <i>Contrats de construction</i> , et les interprétations afférentes dès son entrée en vigueur. Elle renferme des directives sur la comptabilisation des produits tirés de contrats conclus avec des clients, y compris les accords de prestations multiples et les transactions qui n'avaient pas été complètement traitées auparavant, et améliore les informations à fournir sur les produits. Une entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires au moment où elle transfère les biens et les services à un client, et selon un montant correspondant à la contrepartie qu'elle prévoit recevoir du client. Biens ou services transférés lorsque le client en obtient le contrôle. Communication de nombreuses informations qualitatives et quantitatives nouvelles pour aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires.	La Société examine actuellement la norme modifiée en avril 2016 par l'IASB pour déterminer l'impact potentiel, le cas échéant.	1 <sup>er</sup> janvier 2018, application rétrospective incluant certaines mesures de simplification
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	Norme remplaçant IAS 17, <i>Contrats de location</i> , et les interprétations afférentes. Élimination de la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple du point de vue du preneur, de sorte que tous les contrats de location sont traités comme des contrats de location-financement en application d'IAS 17. Devrait entraîner une augmentation des actifs loués et des passifs financiers. Du point de vue du bailleur, le traitement comptable demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée. Le CNC n'a pas encore adopté IFRS 16, mais il devrait être adopté prochainement.	La Société examine actuellement la norme pour déterminer l'impact potentiel, le cas échéant.	1 <sup>er</sup> janvier 2019, application rétrospective incluant certaines mesures de simplification
Modifications à IAS 1 <i>Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir</i>	Modifications publiées pour améliorer la présentation et les informations à fournir aux états financiers, dans le but de réduire la quantité d'informations non significatives fournies par voie de notes.	La Société a examiné la norme et déterminé que son incidence serait minimale, compte tenu des changements apportés cette année à la présentation des états financiers annuels consolidés.	1 <sup>er</sup> janvier 2016, application prospective
Modifications à IAS 7 <i>Tableau des flux de trésorerie</i>	Modifications publiées portant sur l'obligation de rapprocher les soldes d'ouverture et de clôture de chaque poste pour lequel des flux de trésorerie ont été ou seraient classés comme des flux de trésorerie liés aux activités de financement, à l'exclusion des postes de capitaux propres. Divulgaration d'informations supplémentaires à propos des sujets qui sont pertinents à la compréhension de la trésorerie d'une entité, tels que les restrictions qui affectent les décisions d'une entité à utiliser la trésorerie et les équivalents de trésorerie.	La Société examine actuellement la norme pour déterminer l'impact potentiel, le cas échéant.	1 <sup>er</sup> janvier 2017, application prospective

## 4. TRÉSORERIE

	31 mars 2016	31 mars 2015
Fonds en caisse	577	682
Soldes bancaires	155 888	214 202
	<u>156 465</u>	<u>214 884</u>

Les revenus d'intérêt provenant des soldes bancaires et inclus dans les revenus financiers totalisent 1,9 million de dollars pour l'exercice (2,3 millions de dollars en 2015).

## 5. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et les autres créances représentent les montants que la Société s'attend à récupérer d'autres parties. Elles sont essentiellement liées à la vente de temps d'antenne publicitaire.

### Méthodes comptables

### Estimations et jugements comptables importants

Les créances clients et autres créances sont comptabilisées initialement à la juste valeur et, par la suite, évaluées au coût amorti diminué d'une provision pour créances douteuses. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de dépréciation. L'indication objective est déterminée selon la note 25 – Dépréciation des actifs financiers.

La détermination du moment où la Société ne peut plus raisonnablement espérer recouvrer une partie des sommes dues fait appel au jugement.

Avant d'accepter tout nouveau client publicitaire, la Société examine sa demande de crédit. Elle peut avoir recours à une agence externe d'évaluation de la solvabilité pour déterminer la qualité du crédit du client potentiel et le plafond de crédit qui lui sera fixé.

Les plafonds de crédit et les cotes de solvabilité des clients sont revus au moins tous les ans pour déterminer s'il y a lieu de les modifier. De plus, la Société assure un suivi pendant l'année pour déceler toute indication de la détérioration de la qualité du crédit de ses clients.

Les créances irrécouvrables sont sorties de l'État de la situation financière en contrepartie d'une provision pour créances douteuses. Les montants de créances sorties qui sont recouvrées subséquemment sont crédités à l'État consolidé du résultat, au poste « Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques ».

### Informations supplémentaires

	31 mars 2016	31 mars 2015
Créances clients	123 121	140 999
Provision pour créances douteuses	(2 058)	(2 683)
Autres	15 307	13 128
	<u>136 370</u>	<u>151 444</u>

Les créances clients ci-dessus comprennent des créances (voir paragraphe A ci-dessous) en souffrance à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses parce qu'il n'y a pas eu de changement important dans la solvabilité du débiteur et qu'elle estime être encore en mesure de recouvrer les sommes dues.

Comme d'autres radiodiffuseurs, la Société a recours à des agences, qui effectuent la majorité de ses ventes de publicité dans ses médias généralistes. Le délai de paiement habituel de ces agences dépasse la durée de crédit de 30 jours appliquée en moyenne par la Société. En raison de ce décalage, une partie importante des créances clients de la Société sont en souffrance, mais non dépréciées.

Comme l'essentiel de son financement provient du crédit parlementaire, la Société juge qu'elle n'est pas exposée au risque de concentration du risque de crédit qui menace généralement les radiodiffuseurs ayant principalement des revenus commerciaux. Le risque de crédit n'est très concentré dans aucun client unique et, dans le cas des créances publicitaires, il est atténué par les évaluations de crédit des clients au début de la relation d'affaires et de façon continue par la suite.

La Société ne détient aucune garantie ni aucun rehaussement de crédit relativement à ces créances.

### A. ANCIENNETÉ DES CRÉANCES CLIENTS EN SOUFFRANCE, MAIS NON DÉPRÉCIIÉES

	31 mars 2016	31 mars 2015
31 à 60 jours	35 314	22 481
61 à 90 jours	673	13 096
Plus de 90 jours	13 874	16 724
Total	<u>49 861</u>	<u>52 301</u>

5. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES (SUITE)

**B. VARIATION DE LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

	31 mars 2016	31 mars 2015
Solde d'ouverture	(2 683)	(3 719)
Montants irrécouvrables sortis pendant l'exercice	571	2 000
Reprises de pertes de valeur comptabilisées sur les créances	1 113	349
Augmentation nette de la provision pour tenir compte des nouvelles dépréciations	(1 059)	(1 313)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(2 058)</b>	<b>(2 683)</b>

**6. PROGRAMMATION**

La programmation comprend les émissions de télévision produites à l'interne, les émissions de télévision produites à l'externe nécessitant la participation de la Société pendant la production et les droits acquis pour la diffusion de matériel de programmation.

**Méthodes comptables**

**Estimations et jugements comptables importants**

La programmation réalisée et en cours de production (à l'exclusion des droits de diffusion acquis) est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation.

Les paiements effectués selon les modalités des conventions d'achat de droits de diffusion sont constatés comme programmation dans les actifs courants ou les actifs non courants. Les conventions d'achat de droits de diffusion sont comptabilisées comme programmation dans les actifs courants si les droits de diffusion peuvent être exercés dans les douze mois suivants, et comme programmation dans les actifs non courants si ces droits ne peuvent être exercés qu'après douze mois. La programmation comptabilisée dans les actifs non courants est virée dans la programmation comptabilisée dans les actifs courants dès qu'elle est censée être diffusée dans les douze mois suivants.

Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision, de radio et des services numériques à l'État consolidé du résultat, selon le tableau sur la constatation des charges présenté dans cette section, ou lorsque la programmation est jugée inutilisable ou est vendue.

Les coûts de la programmation sont amortis selon le tableau de constatation des charges suivant, qui repose sur l'utilisation prévue. La Société examine l'utilisation qu'elle prévoit faire de sa programmation à la fin de chaque exercice en prenant en considération les contrats de programmation, l'expérience passée des auditoires et les plans de télédiffusion futurs.

Les coûts de la programmation qui ne sont pas considérés comme recouvrables sont sortis de l'État de la situation financière et constatés dans l'État consolidé du résultat comme coûts des services de télévision, de radio et des services numériques.

La Société doit déterminer un taux d'amortissement approprié pour chaque catégorie de programmation. L'utilisation que la direction prévoit faire de chaque catégorie de programmation est fonction des contrats de programmation, de l'expérience passée des auditoires et des plans de télédiffusion futurs lors de l'établissement du tableau de constatation des charges pour la programmation.

De nombreuses incertitudes entourent l'estimation de l'utilisation prévisible des actifs de programmation, surtout celles qui sont inhérentes aux hypothèses sur les habitudes d'écoute des auditoires. La direction examine périodiquement les taux d'amortissement.

Des changements dans les hypothèses pourraient donner lieu à des ajustements des montants comptabilisés à l'État de la situation financière et à l'État du résultat.

La Société a estimé la valeur de la contrepartie non monétaire de la sous-licence obtenue de Rogers Communications Inc. (Rogers) pour la diffusion de *Hockey Night in Canada* pour la durée restante de l'entente. De plus amples renseignements se trouvent à la note 6.B.

## Tableau de constatation des charges

Dans le cas des émissions comportant plusieurs diffusions, la direction utilise les paramètres de constatation suivants :

Catégorie	Description	Constatation des charges par diffusion
Films	Tous les genres de films	CBC : 50 % / 30 % / 20 % RC : 45 % / 20 % / 20 % / 15 %
Séries	Comprend : séries dramatiques, séries humoristiques, émissions d'animation, miniséries (à l'exclusion des séries à créneau fixe <sup>1</sup> )	Séries dramatiques: CBC : 70 % / 20 % / 10 % RC : 85 % / 15 %  Toutes les autres séries : 70 % / 30 %
Émissions factuelles	Émissions factuelles, émissions éducatives informelles et jeux-questionnaires (à l'exclusion des émissions à créneau fixe <sup>1</sup> )	70 % / 30 %
Documentaires	Tous les genres de documentaires	CBC : 50 % / 30 % / 20 % RC : 100 %
Arts, musique et variétés	Comprend : émissions d'arts, de musique et de variétés, et émissions humoristiques à sketches (à l'exclusion des émissions à créneau fixe <sup>1</sup> )	70 % / 30 %
Émissions pour jeunes	Émissions dramatiques pour jeunes et enfants Autres émissions pour jeunes Émissions pour enfants - émissions d'animation et émissions préscolaires	70 % / 30 % 34 % / 33 % / 33 % Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions à créneau fixe <sup>1</sup>	Intention de passer dans le même créneau dès la 1ère diffusion	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions à créneau fixe <sup>1</sup>	Intention de passer dans le même créneau après la 2ème diffusion	50 % / 30 % / 20 %

<sup>1</sup>Diffusion d'émissions de manière consécutive.

Les charges sont constatées sur une base linéaire selon la période des droits de diffusion pour ICI ARTV et ICI Explora.

Les estimations sur lesquelles est fondé le tableau de constatation des charges pour le présent exercice sont inchangées.

## Informations supplémentaires

### A. PROGRAMMATION PAR CATÉGORIE

	31 mars 2016	31 mars 2015
Émissions achevées - produites à l'externe	57 315	58 511
Émissions achevées - produites à l'interne	3 761	3 407
Émissions en cours de production - produites à l'externe	44 029	34 249
Émissions en cours de production - produites à l'interne	19 495	5 479
Droits de diffusion des émissions disponibles pour diffusion au cours des douze prochains mois	113 227	68 531
	<b>237 827</b>	<b>170 177</b>
Droits de diffusion des émissions non disponibles pour diffusion au cours des douze prochains mois	107 629	140 113
	<b>345 456</b>	<b>310 290</b>



## 6. PROGRAMMATION (SUITE)

## B. VARIATION DE LA PROGRAMMATION

	31 mars 2016	31 mars 2015
Solde d'ouverture	310,290	223,714
Acquisitions	990,842	1,070,776
Émissions diffusées	(955,676)	(984,200)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>345,456</b>	<b>310,290</b>

Les sorties au titre de la programmation incorporées à la ligne « Émissions diffusées » du tableau ci-dessus pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 représentent 3,5 millions de dollars (5,0 millions de dollars en 2015). Elles sont essentiellement le fait de projets achevés, d'émissions qui n'ont pas été télédiffusées depuis deux ans ou qui ne se prêtent pas à la télédiffusion, ou encore d'émissions pilotes qui ne donnent pas lieu à une série.

L'entente conclue par la Société avec Rogers Communications Inc. (Rogers) pour la poursuite de la diffusion des matchs de hockey du samedi soir et des séries éliminatoires à l'émission *Hockey Night in Canada* est entrée en vigueur en 2014-2015. En vertu de cette entente, la Société a acquis de Rogers une licence pour la diffusion des matchs de hockey et doit, en contrepartie, fournir à Rogers des installations et des services de production, lui permettre d'utiliser certaines marques de commerce et lui accorder du temps d'antenne pour générer des revenus publicitaires. L'entente est maintenant d'une durée de cinq ans, puisque Rogers a exercé son option de prolongation de un an pendant l'exercice considéré.

Comme aucune somme d'argent ne sera échangée, une estimation de la valeur de la licence de diffusion acquise pour cinq ans a été établie sur la base de la juste valeur des actifs cédés et comptabilisée sous « Programmation » dans les états financiers consolidés de la Société. La juste valeur des installations, services de production et marques de commerce qu'utilisera Rogers a été établie sur la base des taux du marché. La juste valeur du temps d'antenne mis à la disposition de Rogers a été établie sur la base des tarifs de publicité appliqués par la Société pour les émissions déplacées par les matchs de hockey. Une estimation des coûts correspondants liés à la fourniture d'installations et de services de production ainsi que des revenus différés implicites ont été portés au passif dans les états financiers consolidés de la Société. La Société comptabilise ces éléments dans les revenus et dépenses sur la durée de l'entente de cinq ans lorsque les parties de hockey sont diffusées et les services afférents sont rendus.

## 7. BILLETS À RECEVOIR

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité structurée, la Société détient deux billets à recevoir pour des terrains vendus. Ces billets, qui viennent à échéance en mai 2027, portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 % et font l'objet de paiements confondus mensuels égaux, le mois écoulé.

Les billets ont une valeur comptable de 43,2 millions de dollars (45,6 millions de dollars au 31 mars 2015) et sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

La Société détient également un billet à recevoir de Sirius XM Canada Holdings Inc. qui ne porte aucun intérêt et qui devrait être remboursé dans un délai de cinq ans. Sa valeur comptable est de 0,4 million de dollars au 31 mars 2016 (0,4 million de dollars au 31 mars 2015).

Les paiements minimaux à recevoir pendant la durée des billets sont les suivants :

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur comptable	Paiements minimaux à recevoir	Valeur comptable
Moins d'un an	5,567	2,651	5,567	2,474
Plus d'un an mais avant cinq ans	22,673	13,046	22,673	12,179
Plus de cinq ans	34,332	27,831	39,900	31,328
Moins : produits financiers non gagnés	(19,044)	-	(22,159)	-
<b>Total</b>	<b>43,528</b>	<b>43,528</b>	<b>45,981</b>	<b>45,981</b>

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 2,9 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2015).

Valeur comptable :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Comptabilisée en tant que billets à recevoir dans l'État consolidé de la situation financière :		
Courant	2 651	2 474
Non courant	40 877	43 507
	<b>43 528</b>	<b>45 981</b>

## 8. INVESTISSEMENT DANS UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT

L'investissement dans un contrat de location-financement, qui est détenu par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, a trait à la location de deux terrains à Toronto. Le contrat porte un intérêt annuel implicite de 7,15 % et vient à échéance en mai 2027. Les créances au titre du contrat de location-financement sont données, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	6,050	2,960	6,050	2,759
Plus d'un an mais avant cinq ans	24,199	13,429	24,199	12,519
Plus de cinq ans	39,911	30,990	45,961	34,860
Moins : produits financiers non gagnés	(22,781)	-	(26,072)	-
<b>Total</b>	<b>47,379</b>	<b>47,379</b>	<b>50,138</b>	<b>50,138</b>

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,1 millions de dollars (3,2 millions de dollars en 2015).

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location est la suivante :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Comptabilisée en tant qu'investissement dans un contrat de location-financement		
Courant	2 960	2 759
Non courant	44 419	47 379
	<b>47 379</b>	<b>50 138</b>

## 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la Société consistent essentiellement en des immeubles et des équipements techniques. Ceux-ci sont amortis sur leur durée d'utilité estimée.

### Méthodes comptables

### Estimations et jugements comptables importants

#### Comptabilisation et évaluation.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Ce coût comprend des coûts directement attribuables à l'acquisition des éléments. Le coût des biens construits par la Société comprend les matériaux, les frais de main-d'œuvre directe et les frais généraux qui s'y rapportent. Les montants inclus dans les projets d'immobilisations inachevés sont transférés, lorsque complétés, à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée.

#### Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur leur durée d'utilité estimative et dès qu'elles sont prêtes à être utilisées aux fins prévues. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation entière, elles sont séparées de l'immobilisation et amorties selon les principales composantes dont elles font partie. Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de celle-ci s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la partie iront à la Société et s'il est possible de mesurer le coût de la partie de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la durée des contrats de location ou sur la durée d'utilité de l'actif, selon la durée la plus courte.

#### Actifs détenus en vue de la vente

La Société classe un actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Pour que cette condition soit remplie, il faut que la vente soit hautement probable et que l'actif soit disponible à la vente immédiatement dans l'état où il est. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure.

#### Décomptabilisation

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation corporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé à titre d'élément hors exploitation dans l'État consolidé du résultat.

La Société est tenue d'estimer la durée d'utilité attendue de ses immobilisations corporelles. À cette fin, elle prend en considération son expérience antérieure, les tendances dans l'industrie et des facteurs internes particuliers, comme l'évolution des technologies et la période d'exploitation des immobilisations attendue.

Elle examine à chaque exercice les durées d'utilité estimatives de ses immobilisations corporelles et la méthode d'amortissement appliquée pour voir si elles sont encore pertinentes, et l'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La révision des estimations des durées d'utilité pourrait modifier les dotations aux amortissements futures et les valeurs comptables futures des immobilisations. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de plusieurs éléments pour lesquels il est approprié d'appliquer des méthodes ou des taux d'amortissement différents, il faut user de jugement pour déterminer le niveau adéquat de décomposition.

### Estimations et jugements comptables importants (suite)

Les durées d'utilité appliquées dans le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Immeubles	15 à 65 ans
Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Équipement électrique	16 ans
Autres	8 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Ordinateurs (matériel)	
Serveurs	5 ans
Ordinateurs personnels	3 ans
Véhicules	
Véhicules spécialisés	20 ans
Camions de reportage de la télévision et de la radio, camions lourds 5 et 10 tonnes	12 ans
Motoneiges, véhicules tout terrain	10 ans
Véhicules utilitaires, fourgons	8 ans
Automobiles et fourgonnettes	5 ans

## Informations supplémentaires

## A. COÛT ET AMORTISSEMENT CUMULÉ

La valeur comptable des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Coût	2 056 402	2 092 572
Amortissement cumulé	(1 171 333)	(1 189 820)
	<b>885 069</b>	<b>902 752</b>

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2015	174 552	553 585	53 253	1 129 557	139 591	42 034	2 092 572
Acquisitions	-	10	-	11 390	4 998	76 240	92 638
Transferts (Référer à la note 10)	6	14 237	10 625	46 746	11 588	(78 304)	4 898
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(257)	(5 472)	-	-	-	-	(5 729)
Sorties et amortissements complets	5	(6 938)	-	(112 070)	(8 974)	-	(127 977)
<b>Coût au 31 mars 2016</b>	<b>174 306</b>	<b>555 422</b>	<b>63 878</b>	<b>1 075 623</b>	<b>147 203</b>	<b>39 970</b>	<b>2 056 402</b>
Amortissement cumulé au 31 mars 2015	-	(209 726)	(28 864)	(847 406)	(103 824)	-	(1 189 820)
Amortissement pour l'exercice	-	(30 461)	(3 935)	(56 097)	(11 749)	-	(102 242)
Reclassement de l'amortissement des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	2 790	-	-	-	-	2 790
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	-	3 266	-	107 012	7 661	-	117 939
<b>Amortissement cumulé au 31 mars 2016</b>	<b>-</b>	<b>(234 131)</b>	<b>(32 799)</b>	<b>(796 491)</b>	<b>(107 912)</b>	<b>-</b>	<b>(1 171 333)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2016</b>	<b>174 306</b>	<b>321 291</b>	<b>31 079</b>	<b>279 132</b>	<b>39 291</b>	<b>39 970</b>	<b>885 069</b>

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2014	174,709	547,264	52,874	1,209,026	142,580	27,170	2,153,623
Acquisitions	-	-	-	9,774	2,808	55,681	68,263
Transferts (Référer à la note 10)	-	13,017	409	21,802	7,214	(40,760)	1,682
Transferts des actifs sous contrat de location-financement	-	-	-	7,208	2,947	-	10,155
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(48)	(3,190)	-	(2,453)	-	-	(5,691)
Sorties et amortissements complets	(109)	(3,506)	(30)	(115,800)	(15,958)	(57)	(135,460)
<b>Coût au 31 mars 2015</b>	<b>174,552</b>	<b>553,585</b>	<b>53,253</b>	<b>1,129,557</b>	<b>139,591</b>	<b>42,034</b>	<b>2,092,572</b>
Amortissement cumulé au 31 mars 2014	-	(179,369)	(25,836)	(895,476)	(106,405)	-	(1,207,086)
Amortissement cumulé sur les transferts d'actifs sous contrats de location-financement	-	-	-	(3,574)	(1,054)	-	(4,628)
Amortissement pour l'exercice	-	(35,376)	(3,058)	(60,219)	(11,997)	-	(110,650)
Reclassement de l'amortissement des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	3,188	-	2,453	-	-	5,641
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	-	1,831	30	109,410	15,632	-	126,903
<b>Amortissement cumulé au 31 mars 2015</b>	<b>-</b>	<b>(209,726)</b>	<b>(28,864)</b>	<b>(847,406)</b>	<b>(103,824)</b>	<b>-</b>	<b>(1,189,820)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2015</b>	<b>174,552</b>	<b>343,859</b>	<b>24,389</b>	<b>282,151</b>	<b>35,767</b>	<b>42,034</b>	<b>902,752</b>

Les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'établissent à 21,0 millions de dollars au 31 mars 2016 (11,9 millions de dollars au 31 mars 2015).

L'amortissement pour l'exercice a été comptabilisé à l'État du résultat de la Société comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2016	2015
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques	80 031	88 118
Coûts de transmission, distribution et collecte	21 832	22 112
Administration nationale	379	420
<b>Total</b>	<b>102 242</b>	<b>110 650</b>

## 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

### B. DÉPRÉCIATION ET AUTRES CHARGES

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée ni reprise pendant l'exercice terminé le 31 mars 2016 (zéro en 2015).

### C. ACTIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

En conformité avec le plan financier de la Société qui prévoit notamment la réduction de son empreinte immobilière, plusieurs actifs immobiliers étaient classés, à des fins comptables au 31 mars 2016, comme détenus en vue de la vente, pour une valeur comptable totale de 3,5 millions de dollars (1,6 million de dollars au 31 mars 2015). Ces actifs devraient être vendus individuellement au cours des douze prochains mois.

### D. SORTIES

La Société a vendu pendant l'exercice ses actifs de production mobile, une propriété située à Sudbury (Ontario) et des propriétés situées à Iqaluit (Nunavut), Gander (Terre-Neuve), Grand Falls (Nouveau-Brunswick) et Saint-Norbert (Québec) qu'elle avait auparavant classées comme détenues en vue de la vente. Le produit de la vente de ces actifs s'est chiffré à 10,1 millions de dollars et a donné lieu à un gain de 3,6 millions de dollars.

La Société a également comptabilisé un gain de 1,1 million de dollars (8,7 millions de dollars en 2015), soit le produit de l'assurance reçu pour la perte d'un car de reportage endommagé au point d'être irréparable en mai 2014. Par ailleurs, une perte de 2,4 millions de dollars a été comptabilisée pour ce car en 2014-2015.

La Société a comptabilisé une perte de 2,5 millions de dollars pendant l'exercice pour la décomptabilisation partielle d'une composante du Centre canadien de radiodiffusion de Toronto, qui fut ensuite remplacée par une nouvelle composante.

En 2014-2015, la Société a vendu des propriétés qu'elle avait classées auparavant comme détenues en vue de la vente. Ces propriétés étaient situées à Halifax (Nouvelle-Écosse), à Windsor (Ontario) et à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest). Le produit de la vente s'est chiffré à 7,6 millions de dollars et a donné lieu à un gain de 2,7 millions de dollars.

D'autres pertes et gains nets pendant les exercices en cours et précédents sont attribuables à la sortie ou au remplacement d'équipements dans le cadre du cycle normal de renouvellement des actifs de la Société.

## 10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables qui représentent des avantages économiques futurs et sont contrôlés par la Société. Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société.

### Méthodes comptables

### Estimations et jugements comptables importants

Les logiciels acquis séparément du matériel sont comptabilisés au coût à la date d'acquisition.

Les dépenses pour le développement à l'interne d'applications logicielles sont inscrites à l'actif quand les critères suivants sont remplis :

- l'application est techniquement faisable
- la Société entend achever l'application en vue de la mettre en service
- la Société peut mettre en service l'application
- il est possible d'évaluer les coûts de développement de façon fiable
- la Société dispose de ressources appropriées techniques, financières et autres, pour achever le développement de l'application et l'utiliser
- il est probable que l'application générera des avantages économiques futurs

Dans le cas des logiciels développés à l'interne, le montant initialement comptabilisé représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de constatation énumérés ci-dessus. L'intégration de dépenses à l'actif cesse lorsqu'une immobilisation incorporelle est prête à être mise en service.

Les dépenses engagées à l'égard d'une immobilisation incorporelle après son acquisition ou son achèvement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées, à moins qu'il soit probable qu'elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs supérieurs au niveau de performance apprécié à l'origine et qu'elles puissent être mesurées et attribuées à l'actif de façon fiable. En l'absence d'un logiciel développé à l'interne à comptabiliser, les dépenses de développement sont constatées dans l'État consolidé du résultat dans la période où elles ont été engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis séparément du matériel et développés à l'interne sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles (de trois à cinq ans) et la charge d'amortissement est répartie aux fins de présentation entre les différentes fonctions dans l'État consolidé du résultat.

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le gain ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation incorporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé en éléments hors exploitation dans l'État consolidé du résultat.

La Société exerce son jugement pour déterminer si les dépenses engagées à l'égard d'immobilisations incorporelles répondent aux critères de la comptabilisation à l'actif. Comme les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire sur leurs durées d'utilité estimatives, la Société doit estimer ces durées.

À cette fin, elle prend en considération son expérience antérieure, les tendances dans l'industrie et des facteurs internes particuliers, comme l'évolution des technologies et la période d'exploitation des immobilisations attendue.

Elle examine à chaque exercice les durées d'utilité estimatives de ses immobilisations incorporelles et la méthode d'amortissement appliquée pour voir si elles sont encore pertinentes, et l'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La révision des estimations des durées d'utilité pourrait modifier les dotations aux amortissements futures et les valeurs comptables futures des immobilisations.

## 10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

## Informations supplémentaires

La valeur comptable des immobilisations incorporelles s'établit comme suit :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Coût	185 854	176 695
Amortissement cumulé	(157 097)	(151 371)
	<u>28 757</u>	<u>25 324</u>

	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2015	140 594	26 602	9 499	176 695
Acquisitions	-	251	14 902	15 153
Transferts (Référer à la note 9)	681	5 919	(11 498)	(4 898)
Sorties et amortissements complets	(515)	(581)	-	(1 096)
Coût au 31 mars 2016	<u>140 760</u>	<u>32 191</u>	<u>12 903</u>	<u>185 854</u>
Amortissement cumulé au 31 mars 2015	(137 090)	(14 281)	-	(151 371)
Amortissement pour l'exercice	(1 252)	(5 132)	-	(6 384)
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	515	143	-	658
Amortissement cumulé au 31 mars 2016	<u>(137 827)</u>	<u>(19 270)</u>	<u>-</u>	<u>(157 097)</u>
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	<u>2 933</u>	<u>12 921</u>	<u>12 903</u>	<u>28 757</u>

	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2014	140 893	23 887	4 948	169 728
Acquisitions	-	97	10 150	10 247
Transferts (Référer à la note 9)	1 299	2 618	(5 599)	(1 682)
Sorties et amortissements complets	(1 598)	-	-	(1 598)
Coût au 31 mars 2015	<u>140 594</u>	<u>26 602</u>	<u>9 499</u>	<u>176 695</u>
Amortissement cumulé au 31 mars 2014	(136 720)	(9 612)	-	(146 332)
Amortissement pour l'exercice	(1 830)	(4 669)	-	(6 499)
Reclassement de l'amortissement des actifs sortis et des actifs complètement amortis	1 460	-	-	1 460
Amortissement cumulé au 31 mars 2015	<u>(137 090)</u>	<u>(14 281)</u>	<u>-</u>	<u>(151 371)</u>
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	<u>3 504</u>	<u>12 321</u>	<u>9 499</u>	<u>25 324</u>

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée ni reprise pendant l'exercice terminé le 31 mars 2016 (zéro en 2015).

L'amortissement pour l'exercice de 6,4 millions de dollars (6,5 millions en 2015), a été comptabilisé à l'État consolidé du résultat de la Société, au poste « Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques ».

## 11. ACTIFS SOUS CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les actifs sous contrat de location-financement sont composés de contrats pour des transpondeurs satellitaires et des améliorations locatives liées à des contrats de location de 17 et 7 ans respectivement.

## Méthodes comptables

## Estimations et jugements comptables importants

Comptabilisation et évaluation

Les actifs acquis au moyen d'un contrat de location-financement sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur de l'actif ou, si elle lui est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives.

Amortissement

Les actifs sous contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus pour compte propre ou, si elle est moindre, la durée du contrat, à moins qu'il soit raisonnablement certain que la Société en deviendra propriétaire à la fin du contrat.

La détermination qu'un accord concernant les transpondeurs satellitaires et les améliorations locatives constitue un contrat de location en vertu d'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, et la détermination que ce contrat de location répond aux critères d'un contrat de location-financement parce que la Société a le droit d'utiliser les transpondeurs et les améliorations locatives en vertu des accords pendant presque toute la durée d'utilité estimée des actifs loués.

## Informations supplémentaires

	31 mars 2016	31 mars 2015
Coût – améliorations locatives	7 821	-
Coût - transpondeurs satellites	119 897	119 897
Amortissement cumulé – améliorations locatives	(624)	-
Amortissement cumulé – transpondeurs satellites	(106 498)	(99 508)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>20 596</b>	<b>20 389</b>

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 s'élève à 7,6 millions de dollars (8,0 millions de dollars en 2015). Un complément d'information sur l'obligation au titre de contrats de location-financement figure à la note 17.

## 12. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale ni une participation dans un partenariat. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice; elle ne confère toutefois pas un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

### Méthodes comptables

### Estimations et jugements comptables importants

Les présents états financiers intègrent la quote-part de la Société dans le résultat de son entreprise associée, Sirius XM Canada Holdings Inc. (SiriusXM), selon la méthode de la mise en équivalence. SiriusXM applique des principes et des méthodes comptables semblables à celles de CBC/Radio-Canada.

La Société comptabilise initialement au coût sa participation dans SiriusXM, puis ajuste la valeur comptable en fonction de sa quote-part du résultat de SiriusXM. Les distributions reçues de SiriusXM réduisent la valeur comptable de la participation de la Société.

Les gains et les pertes découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée.

Un examen de la participation dans cette entreprise associée est effectué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier l'existence d'indices d'une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable nette de l'actif n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

La Société exerçait une influence notable sur SiriusXM au 31 mars 2016, alors qu'elle détenait moins de 20 % des droits de vote.

Pour établir si la Société exerce une influence notable, il a été déterminé, en faisant appel au jugement, que sa représentation au conseil d'administration de SiriusXM (du fait de sa participation aux capitaux propres de SiriusXM) lui confère le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de SiriusXM.

### Informations supplémentaires

SiriusXM, une entreprise de radio par satellite située et domiciliée au Canada, offre à la population canadienne des contenus diversifiés par abonnement, dont six chaînes qui diffusent la programmation de la Société.

Le tableau suivant résume l'information financière sur la participation de la Société dans l'entité émettrice (SiriusXM) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence au 31 mars :

	Participation <sup>1</sup>		Droit de vote		Juste valeur <sup>2</sup>		Valeur comptable		Dividendes reçus <sup>3</sup>	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
SiriusXM	10,15%	10,18%	9,64%	9,67%	60.5 M\$	71.8 M\$	2 496	-	5.5 M\$	16.9 M\$

<sup>1</sup>Au 31 mars 2016, la société détenait 13 056 787 actions à droit de vote subalterne de catégorie A de SiriusXM.

<sup>2</sup>La valeur cotée (juste valeur) était basée sur des prix cotés non rajustés sur les marchés actifs (niveau 1).

<sup>3</sup>La politique de distribution de SiriusXM prévoit le versement de dividendes trimestriels et, selon le bon vouloir de l'entreprise, de dividendes spéciaux. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, SiriusXM a versé à la Société un dividende spécial de 10,4 millions de dollars (aucun en 2016).

Aux fins de la présentation de l'information financière, la date de clôture de l'exercice de SiriusXM est le 31 août et ne coïncide pas avec celle de la Société. La norme IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, prescrit que l'écart entre la date de clôture d'une entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit pas être supérieur à trois mois. Conformément à cette exigence, la Société a inclus les résultats intermédiaires de SiriusXM qui lui reviennent dans ses résultats pour la période allant jusqu'au 29 février 2016, en phase avec les dernières informations fournies par SiriusXM qui peuvent être rendues publiques.

Le 28 juillet 2014, la Société a vendu 4,8 millions d'actions de catégorie A de SiriusXM pour un produit net comptabilisé en gain de 33,5 millions de dollars.



Les informations financières résumées ci-dessous représentent les montants inclus dans les états financiers IFRS de SiriusXM :

	March 31, 2016 <sup>1</sup>	March 31, 2015 <sup>2</sup>
Actifs courants	36 441	41 866
Actifs non courants	256 410	256 300
Passifs courants	(208 413)	(215 575)
Passifs non courants	(218 431)	(211 069)
Actifs nets	(133 993)	(128 478)
Revenus	334 271	307 741
Résultat net et résultat global	48 688	(17 548)

<sup>1</sup> Les montants pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 comprennent les résultats de SiriusXM pour les douze mois terminés le 29 février 2016.

<sup>2</sup> Les montants pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 comprennent les résultats de SiriusXM pour les douze mois terminés le 28 février 2015.

Les informations financières résumées ci-dessus sont rapprochées avec les valeurs comptables de SiriusXM figurant dans l'État consolidé de la situation financière, comme suit :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Solde d'ouverture	-	1 855
Quote-part du résultat de l'entreprise associée <sup>1</sup>	7 980	-
Dividendes reçus <sup>1</sup>	(5 484)	(1 855)
Solde à la fin de l'exercice	2 496	-

<sup>1</sup> Les dividendes reçus pendant l'exercice terminé le 31 mars 2016 ont totalisé 5,5 millions de dollars (16,9 millions en 2015). Les dividendes reçus dans l'exercice précédent ont réduit à zéro la valeur comptable de la participation. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2016, l'excédent des dividendes reçus sur la valeur comptable de la participation de 8,0 millions de dollars (15,1 millions en 2015) est comptabilisé en résultat net au poste Quote-part du résultat de l'entreprise associée.

La valeur comptable de la participation de la Société dans SiriusXM a été réduite à zéro, étant donné que sa quote-part des pertes de SiriusXM et les distributions reçues dépassaient sa participation en 2014-2015. En outre, la Société n'a pas comptabilisé des pertes à hauteur de 2,4 millions de dollars découlant de sa participation dans SiriusXM parce qu'elle n'avait contracté aucune obligation à leur égard. Dans l'exercice considéré, la Société a comptabilisé des gains de 4,9 millions de dollars. Toutefois, comme une tranche de 2,4 millions de dollars de ces gains compensait les pertes subies dans l'exercice précédent, le gain net de la Société s'est élevé à 2,5 millions de dollars.

SiriusXM n'a abandonné aucune activité. Elle n'est assujettie à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à ses investisseurs.

La Société n'a aucun passif éventuel ni engagement en ce qui a trait à son entreprise associée.

## 13. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les crédeurs et charges à payer consistent essentiellement en des montants dus à des fournisseurs et à des employés qui ont été facturés ou qui sont courus.

Méthodes comptables	Estimations et jugements comptables importants
Les crédeurs et autres charges à payer sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti.	Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux crédeurs et charges à payer.

	31 mars 2016	31 mars 2015
Fournisseurs	45 692	31 999
Charges à payer	65 130	53 565
Autres	1 690	1 970
	112 512	87 534

## 14. PROVISIONS

### Méthodes comptables

Une provision est comptabilisée quand :

- la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé
- il est probable que la Société devra éteindre l'obligation
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses requises pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes se rattachant à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

### Estimations et jugements comptables importants

Lorsque la direction conclut qu'une provision doit être comptabilisée, il y a lieu d'établir une estimation fiable de l'obligation de la Société à partir d'hypothèses quant aux sorties de ressources qui seront nécessaires pour éteindre l'obligation, ainsi qu'à la probabilité et à l'échéance de ces sorties. Les hypothèses sont notamment fondées sur la nature de la provision, la connaissance du montant de la réclamation, les avis de conseillers juridiques et les opinions d'autres conseillers, l'expérience de situations semblables et toute décision de la direction sur les mesures que la Société entend prendre au regard de son obligation.

En outre, la Société a établi une provision pour indemnités de cessation d'emploi, lesquelles renvoient à des processus complexes impliquant l'établissement et la réévaluation d'estimations. Le montant et l'échéance réels des sorties de ressources peuvent différer des hypothèses. La différence peut avoir un effet important sur les états financiers consolidés futurs de la Société; elle peut notamment influencer négativement sur le résultat d'exploitation consolidé, la situation financière et les liquidités.

### Informations supplémentaires

	Réclamations et poursuites	Environnemental	Coûts de restructuration		Total
			Indemnités de cessation d'emploi	Mise hors service d'actifs	
Solde d'ouverture	32 044	377	6 436	2 105	40 962
Provisions supplémentaires comptabilisées	11 463	94	2 048	-	13 605
Provisions utilisées	(3 264)	(128)	(3 872)	(2 007)	(9 271)
Réductions découlant d'une réévaluation ou d'un règlement sans coût	(16 047)	-	(4 595)	(98)	(20 740)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>24 196</b>	<b>343</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>24 556</b>

### A. COÛTS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration comptabilisés au dernier exercice sont en lien avec des initiatives effectuées dans le cadre du nouveau plan stratégique de la Société rendu public en juin 2014 et dont la mise en œuvre exige des réductions d'effectifs jusqu'à hauteur de 1 500 employés d'ici 2020. Aucune nouvelle annonce de restructuration importante n'a été faite dans l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Les dépenses entraînées par ces réductions d'effectifs comprennent les indemnités de cessation d'emploi, le maintien d'avantages sociaux et les services de remplacement externe, et ont été comptabilisées pour les réductions auxquelles la Société s'était manifestement engagée et dont les coûts étaient raisonnables. Les derniers paiements liés à ces provisions devraient être faits dans les douze prochains mois.

Au 31 mars 2016, la provision pour indemnités de cessation d'emploi est négligeable (6,4 millions de dollars au 31 mars 2015) et comptabilisée dans le passif courant.

La provision pour mise hors service est notamment rattachée à la cessation de la transmission de signaux de télévision analogique et de la transmission sur ondes courtes. Au 31 mars 2016, les travaux visés par la provision étaient achevés et le solde était nul (2,1 millions de dollars au 31 mars 2015).

## B. RÉCLAMATIONS ET POURSUITES

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires élevés ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les enjeux portent principalement sur des tarifs de droits d'auteur, des griefs et d'autres litiges.

Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les réclamations dont l'issue est incertaine, qui pourraient donner lieu à des sorties de ressources ou qui ne sont pas mesurables, sont réputées être des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Les réclamations pour lesquelles il est peu probable que des sorties de trésorerie seront effectuées sont également réputées être des éventualités.

Au 31 mars 2016, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 24,2 millions de dollars (32,0 millions de dollars au 31 mars 2015) au chapitre des litiges. Lorsqu'elles peuvent être estimées, toutes les affaires sont classées comme courantes, puisque la Société s'efforce de résoudre ces cas dans les douze prochains mois.

## 15. PASSIFS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société offre des régimes de retraite et des avantages de retraite à long terme fondés sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière, de même que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme l'assurance vie postérieure à l'emploi.

### RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

#### Méthodes comptables

#### Estimations et jugements comptables importants

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et tient compte des meilleures hypothèses de la direction (concernant notamment la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants). Par ailleurs, des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque exercice.

Les éléments des coûts des régimes de retraite à prestations définies sont classés comme suit :

- **Coût des services** – comprend le coût des services rendus au cours de la période et le coût des services passés. La Société comptabilise ce coût en résultat net de la période. Le coût des services passés, qui résulte généralement d'un changement dans les prestations à payer pour des services passés en vertu d'un régime de retraite existant, est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat dans la période où le régime a été modifié.
- **Revenus ou charges d'intérêts nets** – la Société comptabilise les revenus ou les charges d'intérêts nets en résultat net de la période. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation déterminé au début de la période au passif net ou à l'actif net au titre des prestations définies.

Ces deux éléments pris globalement sont répartis entre les diverses fonctions de la Société dans l'État consolidé du résultat.

- **Réévaluations** – comprennent les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts). Elles sont immédiatement présentées dans l'État consolidé de la situation financière par la comptabilisation d'un débit ou d'un crédit dans les autres éléments du résultat global dans la période où elles sont effectuées. Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ne sont jamais reclassées ultérieurement dans le résultat net. La Société a pour politique de les virer directement aux résultats non distribués.

Le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisé dans l'État consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière, diminuée de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est déterminée chaque année par des actuaires indépendants au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Sa valeur actualisée est obtenue par actualisation des sorties de trésorerie futures estimées en appliquant un taux d'intérêt déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, des obligations de sociétés canadiennes de première qualité dont les échéances correspondent à peu près à l'échéance de l'obligation.

Quand le calcul actuariel donne un actif au titre des prestations au profit de la Société, l'actif comptabilisé se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. La valeur actualisée des avantages économiques tient compte des exigences en matière de financement minimal applicables à tout régime de la Société. Un avantage économique est disponible s'il peut être réalisé pendant la durée de vie du régime ou lors du règlement des passifs du régime.

La comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies exige la formulation d'hypothèses qui facilitent l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies.

Les principales hypothèses et estimations comprennent les taux d'actualisation, les taux d'évolution du coût des soins de santé, les taux de croissance de la rémunération à long terme, les augmentations futures des prestations de retraite et la mortalité des participants. L'horizon à long terme de ces hypothèses est compatible avec la nature des avantages postérieurs à l'emploi.

Des changements dans ces hypothèses et estimations principales se répercuteraient sur les montants comptabilisés en résultat net et en autres éléments du résultat global, selon le cas. Une analyse de sensibilité de la modification des hypothèses principales est présentée.

15. PASSIFS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL AUTRES QUE LES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Méthodes comptables	Estimations et jugements comptables importants
<p><u>Avantages à court terme incluant absences à court terme rémunérées</u></p> <p>La Société comptabilise la charge liée aux avantages à court terme de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans la période où les employés rendent les services, pour ce qui est des salaires, des cotisations de sécurité sociale, des primes et des congés annuels</li> <li>• dans la période où les frais sont engagés, pour ce qui est des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie</li> <li>• dans la période où l'absence se produit, pour ce qui est des absences à court terme rémunérées non cumulatives, comme les congés de maladie, les congés parentaux, l'invalidité de courte durée et l'indemnisation des accidents du travail.</li> </ul> <p>Les avantages du personnel à court terme sont passés en charges au moment où le service afférent est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer si celle-ci a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ce paiement parce que l'employé lui a rendu des services dans le passé et qu'il est possible d'estimer l'obligation de façon fiable.</p> <p><u>Autres avantages à long terme du personnel</u></p> <p>Des montants sont comptabilisés au passif pour les autres avantages du personnel à long terme de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• lorsque l'événement donnant naissance à l'obligation de la Société se produit, pour l'invalidité à long terme et l'indemnisation des accidents du travail</li> <li>• pour assurer le versement continu des indemnités d'invalidité de longue durée et le régime non contributif d'avantages à long terme, la provision est déterminée sur une base actuarielle au moyen de taux d'actualisation et d'hypothèses compatibles avec celles qui sont utilisées pour les avantages postérieurs à l'emploi, et les charges s'y rapportant sont comptabilisées pendant la période où l'employé rend les services. Les gains (pertes) actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'État consolidé du résultat dans la période où ils surviennent.</li> </ul>	<p>Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux avantages du personnel autres que les avantages postérieurs à l'emploi.</p>

INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI

Méthodes comptables	Estimations et jugements comptables importants
<p>La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : (a) la date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités; et (b) la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.</p> <p>Dans le cas d'un départ volontaire, la Société ne peut plus retirer son offre d'une indemnité de cessation d'emploi dès que l'employé accepte l'offre ou qu'une restriction limitant sa capacité de retirer son offre prend effet. Dans le cas de départs involontaires, la Société ne peut plus retirer son offre d'indemnités de cessation d'emploi quand elle a communiqué un plan de licenciement aux employés concernés.</p>	<p>Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux indemnités de cessation d'emploi.</p>

## Informations supplémentaires

### A. ACTIF/PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les actifs et les passifs liés au personnel comptabilisés et présentés à l'État consolidé de la situation financière sont les suivants :

	Courant		Non courant	
	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2016	31 mars 2015
Actif au titre du régime de retraite	-	-	145 406	190 342
Passif au titre du régime de retraite	-	-	102 739	106 801
Avantages futurs du personnel	-	-	136 833	140 339
Indemnités de vacances	55 056	55 315	-	-
Réduction des effectifs	17 310	30 809	-	-
Passifs liés aux salaires	49 195	68 752	79	105
<b>Total des régimes de retraite et autres avantages du personnel</b>	<b>121 561</b>	<b>154 876</b>	<b>239 651</b>	<b>247 245</b>

Le montant de l'obligation de la Société au titre de ses régimes à prestations définies qui figure dans l'État consolidé de la situation financière est le suivant :

	31 mars 2016			31 mars 2015		
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Juste valeur des actifs du régime	6 456 327	-	-	6 648 816	-	-
Obligation au titre des prestations définies	6 310 921	102 739	136 833	6 458 474	106 801	140 339
<b>Actif (passif) net lié à l'obligation au titre des prestations définies</b>	<b>145 406</b>	<b>(102 739)</b>	<b>(136 833)</b>	<b>190 342</b>	<b>(106 801)</b>	<b>(140 339)</b>

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations définies, le Régime de retraite de Radio-Canada, pour la presque totalité des membres de son personnel. Le Régime est administré par le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, qui gère également les actifs du Régime et le paiement des prestations dues aux participants et à leurs survivants. Étant sous réglementation fédérale, le Régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les normes de prestation de pension* (la *Loi*) et aux règlements qui en découlent.

Les prestations de retraite sont fonction de la durée des services donnant droit à la pension et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles. Les montants inclus dans les présents états financiers consolidés reflètent la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2015. Bien qu'achevée, cette évaluation n'a pas encore été déposée auprès des autorités compétentes. La Société souscrit aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles annuelles.

La Société souscrit à un régime non contributif d'avantages à long terme qui est destiné à certains employés engagés avant les différentes dates de fermeture du Régime, qui varient entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 1<sup>er</sup> octobre 2007 selon la catégorie professionnelle des employés. Sous ce régime, les employés qui comptent plus de trois ans d'ancienneté au moment de leur départ à la retraite ont alors le choix entre une indemnité en espèces ou une bonification de leurs prestations de retraite. Les prestations de retraite sont fonction de la durée des services donnant droit à la pension et du taux de rémunération en mars 2005, en juillet 2005 ou à la date de retraite ou de décès, selon la catégorie professionnelle des employés. La Société offre également à ses employés des avantages futurs comme des indemnités d'invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail, le maintien des protections pour les employés en invalidité de longue durée et une assurance vie postérieure à l'emploi.

Les dernières évaluations actuarielles du régime non contributif d'avantages à long terme et du régime garantissant le maintien des protections remontent au 31 décembre 2015. Les actifs du régime de retraite et l'obligation au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars 2016.

Le régime de retraite à prestations définies de la Société est exposé aux risques suivants :

**Risque de capitalisation :** Le risque de capitalisation est l'un des principaux risques courus par les promoteurs d'un régime de retraite. Il s'agit ici du risque que les rentrées de fonds du régime de retraite de la Société provenant des placements et des cotisations soient en deçà de l'obligation du régime au titre des prestations définies, donnant ainsi naissance à un passif non capitalisé. Les autorités réglementaires exigent que les régimes de retraite aux prises avec un déficit de capitalisation versent des cotisations spéciales étalées sur des périodes futures précises.

Les baisses des taux d'actualisation et les placements qui ne génèrent pas les rendements attendus sont les principaux éléments déclencheurs de ce risque. Par ailleurs, des facteurs non économiques, comme l'évolution démographique des participants, influent aussi sur l'obligation au titre des prestations définies.

## 15. PASSIFS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

La gestion du risque de capitalisation repose sur deux actions : un examen et un suivi du ratio de capitalisation sur une base régulière et une vérification de la conformité des décisions de placement avec les politiques et les procédures de placement établies et avec les lois applicables. Lors de sa revue annuelle de l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP), le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada veille à ce que les régimes de retraite obtiennent un taux de rendement à long terme qui leur permet d'atteindre leurs objectifs de capitalisation et d'assumer la croissance constante de leur obligation.

Autres risques : Les actifs du régime sont également exposés à divers risques financiers inhérents aux placements. Il s'agit du risque de crédit, du risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de prix) et du risque de liquidité. Qui plus est, l'évaluation de l'obligation et des coûts au titre des prestations définies comporte une certaine dose d'incertitude en raison de l'utilisation d'estimations actuarielles (voir ci-dessous). L'effet de ces facteurs sur la réévaluation de l'actif au titre des prestations de retraite ainsi que du passif au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme peut être parfois important et fluctuant.

## B. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES IMPORTANTES

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et la charge de retraite sont les suivantes :

Hypothèses – taux annuels	31 mars 2016	31 mars 2015
<b>Hypothèses utilisées pour établir le coût des prestations de retraite :</b>		
Taux d'actualisation	3,50 %	4,25 %
<b>Hypothèses utilisées pour établir l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel :</b>		
Taux d'actualisation – régime de retraite	3,75 %	3,50 %
Taux d'actualisation – indemnité de cessation d'emploi	3,00 %	2,75 %
Taux d'actualisation – prestations d'invalidité de longue durée	3,00 %	2,75 %
Taux d'actualisation – assurance vie	3,75 %	3,50 %
Mortalité	table de mortalité des membres de Radio-Canada basée sur l'expérience du régime de retraite de Radio-Canada	table de mortalité des membres de Radio-Canada basée sur l'expérience du régime de retraite de Radio-Canada
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au rendement et les promotions	1,40 % en 2016 et 2017 2,75 % par la suite	1,40 % en 2015 et 2016 2,75 % par la suite
Taux d'évolution du coût des soins de santé	7,50 % en 2016 baisse à 4,50 % sur 10 ans	7,53 % en 2015 baisse à 4,50 % sur 13 ans
Indexation des prestations en cours de versement	1,86%	1,86%

## C. ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles importantes ferait ressortir les variations suivantes dans la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :

	Régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2016	31 mars 2015
<b>Sensibilité du taux d'actualisation</b>				
hausse de 100 points de base	-13,1 %	-13,7 %	-7,7 %	-8,0 %
baisse de 100 points de base	16,8 %	17,6 %	9,1 %	9,4 %
<b>Taux attendu d'augmentation future des salaires</b>				
hausse de 100 points de base	2,9 %	3,2 %	5,7 %	7,5 %
baisse de 100 points de base	-2,5 %	-2,8 %	-5,1 %	-6,6 %
<b>Taux attendu d'augmentation future des prestations</b>				
hausse de 100 points de base	13,4 %	13,8 %	s. o.	s. o.
baisse de 100 points de base	-11,1 %	-11,3 %	s. o.	s. o.
<b>Sensibilité de la mortalité</b>				
Retraités vivent un an de plus	4,8 %	4,8 %	-1,7 %	-1,6 %
Retraités vivent un an de moins	-4,9 %	-4,9 %	1,9 %	1,9 %
<b>Sensibilité du taux d'évolution du coût des soins de s</b>				
hausse de 100 points de base	s. o.	s. o.	1,0 %	0,9 %
baisse de 100 points de base	s. o.	s. o.	-0,9 %	-0,8 %

s. o. = sans objet

Il se peut que l'analyse de sensibilité ci-dessus ne présente pas fidèlement la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies. En effet, il est peu probable que les changements dans les hypothèses surviennent isolément, car certaines hypothèses peuvent être corrélées.

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux hypothèses actuarielles importantes a été déterminée au moyen de la même méthode que celle qui a servi à calculer le passif de retraite comptabilisé dans l'État consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Des évaluations de l'appariement de l'actif et du passif sont effectuées régulièrement. Elles consistent notamment à soupeser le risque en fonction du rendement produit par la composition de l'actif à long terme en vigueur, à analyser le profil risque-rendement d'autres compositions possibles et à étudier les répercussions de différentes conjonctures économiques sur l'actif et le passif (obligation au titre des prestations définies). L'évaluation la plus récente date de 2015. En voici les principales recommandations :

- préserver la pertinence de la stratégie de placement en fonction du passif<sup>(34)</sup> du Régime qui est axée sur la réduction du décalage entre le risque de taux d'intérêt et le risque d'inflation dans l'actif et le passif du Régime
- mettre en place une structure pour ajuster systématiquement le ratio de couverture des taux d'intérêt du Régime à l'évolution des taux d'intérêt
- maintenir à leur niveau actuel les placements dans des instruments plus productifs, comme les actions, les placements privés et les placements immobiliers
- quantifier la tolérance au risque du Régime.

La capitalisation du Régime est basée sur les évaluations actuarielles qui sont faites une fois par an. Les employés doivent cotiser au Régime selon un pourcentage de leur salaire admissible. La Société complète la capitalisation, au besoin, selon les évaluations actuarielles.

## D. TAUX DE COTISATION

Les taux de cotisation des employés à temps plein sont les suivants :

	2015-2016	2014-2015
<b>Sur les gains jusqu'au maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État<sup>1</sup></b>		
1er avril au 30 juin	6,25 %	6,19 %
1er juillet au 31 mars	6,98 %	6,25 %
<b>Sur les gains dépassant le maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État<sup>1</sup></b>		
1er avril au 30 juin	8,22 %	8,14 %
1er juillet au 31 mars	9,18 %	8,22 %

<sup>1</sup> En 2016, ce maximum est de 54 900 \$ (53 600 \$ en 2015; 52 500 \$ en 2014).

<sup>(34)</sup> Cette stratégie implique la gestion de l'actif d'un régime de retraite en fonction de son passif dans le but de réduire au minimum la volatilité de l'excédent du régime. Ainsi, l'actif total du régime est divisé en actifs appariés et non appariés. Les actifs appariés (à revenu fixe) présentent la même sensibilité aux taux d'intérêt et d'inflation que les passifs du régime. Les actifs non appariés (actions et placements non traditionnels) évoluent différemment.



## 15. PASSIFS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

**E. TOTAL DES PAIEMENTS**

La Société a effectué les paiements suivants au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2016	2015
Prestations versées directement à des bénéficiaires	12 909	12 980
Cotisations habituelles de l'employeur aux régimes de retraite	56 163	60 062
<b>Total des paiements pour les régimes à prestations définies</b>	<b>69 072</b>	<b>73 042</b>

**F. PROFIL DES ÉCHÉANCES**

Le profil des échéances de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi de la Société est le suivant:

	Régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	31 mars 2016	31 mars 2015	31 mars 2016	31 mars 2015
Durée moyenne de l'obligation de retraite	14,7 ans	15,4 ans	8,5 ans	8,6 ans
Participants actifs	21,7 ans	22,1 ans	8,6 ans	8,5 ans
Participants - prestations différées	18,4 ans	20,5 ans	s. o.	s. o.
Retraités	10,7 ans	10,9 ans	7,7 ans	10,3 ans

s. o. = sans objet

La Société compte cotiser 51,8 millions de dollars à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice. Au cours des deux prochaines années, la Société instaurera graduellement un ratio de partage des coûts de 50:50 entre les employés et l'employeur pour les cotisations de retraite versées par tous les participants.

**G. OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES**

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ont été les suivantes :

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations définies, solde d'ouverture	6 565 275	140 339	5 649 933	136 481
Coût des services rendus	125 661	5 564	98 839	5 311
Coût financier	227 795	4 049	237 284	4 874
Cotisations des employés	46 064	-	47 359	-
Réévaluations :				
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	(627)	-	-
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(271 327)	(3 748)	810 039	6 653
Écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	21 888	4 165	1 803	-
Prestations versées	(301 696)	(12 909)	(279 982)	(12 980)
<b>Obligation au titre des prestations définies, fin de l'exercice</b>	<b>6 413 660</b>	<b>136 833</b>	<b>6 565 275</b>	<b>140 339</b>

**H. JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME**

Les variations de la juste valeur des actifs du régime ont été les suivantes :

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Juste valeur des actifs du régime, solde d'ouverture	6 648 816	-	5 587 972	-
Frais d'administration (autres que les coûts de gestion des placements)	(6 160)	-	(5 340)	-
Revenus d'intérêts tirés des actifs du régime de retraite	229 510	-	233 795	-
Rendement des actifs du régime de retraite, à l'exclusion des revenus d'intérêts	(216 370)	-	1 004 950	-
Cotisations des employés	46 064	-	47 359	-
Cotisations de la Société	56 163	12 909	60 062	12 980
Prestations versées	(301 696)	(12 909)	(279 982)	(12 980)
<b>Juste valeur des actifs du régime, fin de l'exercice</b>	<b>6 456 327</b>	<b>-</b>	<b>6 648 816</b>	<b>-</b>

La juste valeur des actifs du régime peut être répartie entre les catégories suivantes :

	Cours sur un marché actif (Niveau 1)	Pas de cours sur un marché actif (Niveau 2 & 3)	Total	Cours sur un marché actif (Niveau 1)	Pas de cours sur un marché actif (Niveau 2 & 3)	Total
Titres à revenu fixe	Trésorerie et placements à court terme	228,005	471,926	246,415	17,634	264,049
	Obligations canadiennes	-	2,667,214	-	2,934,094	2,934,094
Actions	Canadiennes	345,307	524,829	343,289	277,065	620,354
	Internationales	1,193,468	236,659	1,470,164	50,763	1,520,927
Placements stratégiques	Placements immobiliers	38,351	593,556	41,079	498,253	539,332
	Placements privés	-	594,384	-	536,882	536,882
	Fonds spéculatifs	-	153,041	-	155,056	155,056
Autres	Dérivés	(1,142)	9,958	(731)	34,723	33,992
<b>Total des actifs de placement</b>		<b>1,803,989</b>	<b>6,445,035</b>	<b>2,100,216</b>	<b>4,504,470</b>	<b>6,604,686</b>
Actifs qui ne sont pas des placements, diminués des passifs		-	11,292	-	-	44,130
<b>Juste valeur des actifs du régime</b>		<b>-</b>	<b>6,456,327</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6,648,816</b>

Les justes valeurs des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres sont établies en fonction de cours sur un marché actif, ce qui n'est pas le cas des justes valeurs des placements stratégiques et des dérivés. Le rendement réel des actifs du régime pour l'exercice est de 57,2 millions de dollars, soit 0,88 % (1 273,1 millions de dollars en 2015, soit 23,23 %).

## I. COÛTS DU RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés au titre des régimes de retraite à prestations définies dans l'État consolidé du résultat et dans l'État consolidé du résultat global :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2016	2015
Coût des services rendus	131,225	104,150
Frais d'administration (autres que les coûts de gestion des placements)	6,160	5,340
Coût financier de l'obligation au titre des prestations définies	231,844	242,158
Revenus d'intérêts tirés des actifs du régime de retraite	(229,510)	(233,795)
Autres	(534)	1,002
<b>Charge comptabilisée en résultat net</b>	<b>139,185</b>	<b>118,855</b>
Moins :		
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	(32,745)	(187,457)
<b>Total</b>	<b>106,440</b>	<b>(68,602)</b>

Les résultats non distribués comprennent des gains actuariels cumulatifs de 400,1 millions de dollars au 31 mars 2016 (367,4 millions de dollars au 31 mars 2015).

La charge totale comptabilisée en résultat net est présentée comme suit dans l'État consolidé du résultat de la Société :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2016	2015
Coûts des services de télévision, de radio et des services numériques	133 617	114 100
Coûts de transmission, distribution et collecte	4 176	3 566
Administration nationale	1 392	1 189
<b>Total</b>	<b>139 185</b>	<b>118 855</b>

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, la charge totale au titre des avantages du personnel, qui comprend tous les salaires et coûts afférents, s'élève à 925,7 millions de dollars (989,8 millions de dollars en 2015).

## 16. DETTE OBLIGATAIRE

La Fiducie du CCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations garanties pour une valeur de 400 millions de dollars qui viennent à échéance en mai 2027. De par sa relation avec la Fiducie du CCR, la Société offre en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés par son personnel à Toronto.

Les obligations sont garanties par les actifs du Centre canadien de radiodiffusion, dont la valeur comptable est de 187,4 millions de dollars (198,1 millions de dollars au 31 mars 2015). Ces obligations portent intérêt au taux fixe de 7,53 % par an et exigent des paiements semestriels du capital et des intérêts de 16,5 millions de dollars, incluant les montants suivants de capital :

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	Paiements minimaux	Valeur comptable	Paiements minimaux	Valeur comptable
Moins d'un an	33 039	22 269	33 039	21 663
Plus d'un an mais avant cinq ans	132 155	69 462	132 155	64 513
Plus de cinq ans	214 752	167 389	247 790	186 724
Moins : charges financières futures	(120 826)	-	(140 084)	-
<b>Total</b>	<b>259 120</b>	<b>259 120</b>	<b>272 900</b>	<b>272 900</b>

La charge d'intérêts liée à la dette obligataire comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 19,3 millions de dollars (20,2 millions de dollars en 2015).

Valeur comptable:

	31 mars 2016	31 mars 2015
Comptabilisée en tant que dette obligataire dans l'État consolidé de la situation financière :		
Courant	22 269	21 663
Non courant	236 851	251 237
	<b>259 120</b>	<b>272 900</b>

## 17. OBLIGATION AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

L'obligation au titre de contrats de location-financement porte principalement sur des transpondeurs satellitaires et des améliorations locales. Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

	Taux d'intérêt effectif	Échéance
Contrat pour les améliorations locales	2,12 % par an	juin 2022
Contrat pour les transpondeurs satellitaires	6,82 % par an	février 2018

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location
Moins d'un an	12 733	11 476	12 030	10 232
Plus d'un an mais avant cinq ans	12 787	11 984	22 055	20 671
Plus de cinq ans	4 716	4 597	-	-
Moins : charges financières futures	(2 179)	-	(3 182)	-
<b>Total</b>	<b>28 057</b>	<b>28 057</b>	<b>30 903</b>	<b>30 903</b>

	31 mars 2016	31 mars 2015
Comptabilisée en tant qu'obligation au titre de contrats de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :		
Courant	11 476	10 232
Non courant	16 581	20 671
	<b>28 057</b>	<b>30 903</b>

La charge d'intérêts liée à l'obligation au titre des contrats de location-financement comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 1,9 million de dollars (2,6 millions de dollars en 2015).

## 18. EFFETS À PAYER

La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada détient des effets à payer qui viennent à échéance en mai 2027 et portent un taux d'intérêt annuel de 4,688 %. Des paiements semestriels du capital et des intérêts sont effectués chaque année, en mai et en novembre.

Les effets sont remboursables au gré de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, en totalité ou en partie, occasionnellement avant échéance moyennant un préavis de 30 à 60 jours. Le prix de remboursement est la somme la plus élevée entre le capital impayé des effets concernés et la valeur actualisée nette de tous les paiements semestriels prévus entre la date du remboursement et la date d'échéance, le taux d'actualisation utilisé à cette date équivalant au rendement des obligations du Canada majoré de 0,30 %, somme à laquelle s'ajoute dans chaque cas l'intérêt couru, mais impayé jusqu'à la date du remboursement exclusivement. Les effets à payer sont garantis par les billets à recevoir et l'investissement dans un contrat de location-financement comme il est décrit aux notes 7 et 8.

Le calendrier des paiements du capital est le suivant :

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	Paiements minimaux	Valeur comptable	Paiements minimaux	Valeur comptable
Moins d'un an	11 473	8 523	11 473	8 319
Plus d'un an mais avant cinq ans	45 892	30 342	45 892	28 936
Plus de cinq ans	74 574	63 442	86 047	71 577
Moins : charges financières futures	(29 632)		(34 580)	-
<b>Total</b>	<b>102 307</b>	<b>102 307</b>	<b>108 832</b>	<b>108 832</b>

La charge d'intérêts liée aux effets à payer et comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 4,9 millions de dollars (5,3 millions de dollars en 2015).

Valeur comptable :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Comptabilisée en tant que dette obligataire dans l'État consolidé de la situation financière :		
Courant	8 523	8 319
Non courant	93 784	100 513
	<b>102 307</b>	<b>108 832</b>

## 19. REVENUS DIFFÉRÉS

Les revenus différés sont des revenus reçus à l'avance pour des installations et des services de production non encore fournis. Les revenus différés ont également trait aux périodes de location gratuites accordées dans des baux dans lesquels la Société est locataire, et aux paiements reçus pour des services qui n'ont pas encore été rendus.

### Méthodes comptables

Les revenus différés relatifs à des services tels la fourniture d'installations et la production qui n'ont pas encore eu lieu et les paiements reçus pour des services qui n'ont pas encore été rendus sont comptabilisés comme revenus dans la période où les services sont rendus. Les revenus différés relatifs aux périodes de location gratuites accordées dans des contrats de location sont comptabilisés à l'État consolidé du résultat selon la méthode linéaire tant que le contrat de location est en vigueur.

### Estimations et jugements comptables importants

La Société a estimé le montant des revenus différés pour les services dus à Rogers Communications Inc. (Rogers) pour la sous-licence de diffusion de *Hockey Night in Canada* pour la durée restante de l'entente. De plus amples renseignements se trouvent à la note 6.B.

### Informations supplémentaires

	31 mars 2016	31 mars 2015
Solde d'ouverture	69 259	27 628
Différés durant l'exercice	41 730	75 554
Comptabilisés au résultat net durant l'exercice	(52 409)	(33 923)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>58 580</b>	<b>69 259</b>

  

	31 mars 2016	31 mars 2015
Comptabilisé en tant que revenus différés dans l'État consolidé de la situation financière :		
Courant	25 729	30 105
Non courant	32 851	39 154
	<b>58 580</b>	<b>69 259</b>

## 20. REVENUS

Les revenus consistent essentiellement en des montants gagnés par la Société par suite de la fourniture de biens et de services à des clients externes.

### Méthodes comptables

### Estimations et jugements comptables importants

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les services fournis et les biens vendus dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Les revenus comptabilisés sont diminués de tout rabais. Les revenus sont comptabilisés quand :

- le montant des revenus peut être évalué de manière fiable;
- il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société;
- les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés au client et la Société ne continue à être impliquée ni dans la gestion ni dans le contrôle effectif des biens cédés.

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux revenus.

### SOURCES DE REVENUS

### MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES REVENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Revenus publicitaires provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire.

Lorsque la publicité a été diffusée, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Revenus d'abonnement provenant de la vente d'émissions de télévision spécialisée et d'autres ventes d'émissions par abonnement.

Lorsque les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Revenus découlant de la location d'installations et de services, de la vente de productions commerciales, des commandites d'émissions, des droits de retransmission et des activités à titre de diffuseur hôte.

Lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Revenus tirés de la location d'espaces ou de contrats de location d'installations et de services connexes.

Sur une base linéaire sur la période de location.

Incitatifs à la location.

En réduction du revenu de location pendant la durée du contrat de location.

Revenus provenant de la vente d'autres services, comme les productions commerciales, les commandites d'émissions et d'autres services.

Lorsque le service a été rendu et qu'il est probable que la contrepartie sera reçue.  
Selon la méthode linéaire, lorsque les services sont fournis au cours d'une période donnée au moyen d'un nombre indéterminé d'opérations.

Droits de retransmission et contributions du Fonds des médias du Canada (FMC).

Selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément à la substance des accords conclus.

Revenus financiers provenant des comptes bancaires, des effets à recevoir et de l'investissement dans un contrat de location-financement.

Pour les intérêts sur les comptes bancaires : à mesure qu'ils sont gagnés.  
Pour les autres revenus financiers : méthode du taux d'intérêt effectif.

## Informations supplémentaires

La Société a comptabilisé des revenus provenant des sources suivantes :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2016	2015
Publicité	253 220	333 420
Revenus d'abonnement	134 541	132 814
Location d'immeubles, de pylônes de transmission, d'installations et de services	45 080	50 310
Production	43 972	24 440
Programmation numérique	16 414	18 312
Droits de retransmission	4 083	5 795
Commandites d'émission	3 377	4 706
Autres services	5 187	3 430
<b>Total des revenus liés à la prestation des services</b>	<b>505 874</b>	<b>573 227</b>
<b>Total des revenus financiers</b>	<b>10 235</b>	<b>10 834</b>
Contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL)	-	8 891
Revenus de contrats-échanges autres que publicitaires	10 942	6 731
Gain sur taux de change	1 590	845
Perte nette provenant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers	(255)	(393)
<b>Total des revenus</b>	<b>528 386</b>	<b>600 135</b>

## 21. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières comprennent les intérêts versés sur la dette obligataire, les obligations au titre de contrats de location-financement, les effets à payer et la désactualisation de passifs.

### Méthodes comptables

### Estimations et jugements comptables importants

Les charges financières sont constatées dans l'État consolidé du résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période où elles ont été engagées.

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux charges financières.

## Informations supplémentaires

Les charges financières de la Société sont les suivantes :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2016	2015
Intérêts sur la dette obligataire	19 258	20 241
Intérêts sur les effets à payer	4 948	5 251
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	1 931	2 563
Autres charges financières sans décaissement	1 995	2 519
	<b>28 132</b>	<b>30 574</b>

## 22. FINANCEMENT PUBLIC

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada.

### Méthodes comptables

Les crédits parlementaires pour les activités d'exploitation et le fonds de roulement sont comptabilisés dans le financement public à l'État consolidé du résultat de l'exercice pour lequel ils ont été approuvés.

Les crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles qui sont amortissables sont comptabilisés comme financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière, et le revenu est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat de la même façon et sur les mêmes périodes que les actifs qu'il a permis d'acquérir.

Les crédits parlementaires pour l'achat de terrains sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat.

### Estimations et jugements comptables importants

La Société doit estimer le montant de financement public à comptabiliser en résultat pour les dépenses en immobilisations.

Le montant comptabilisé chaque exercice reflète les durées d'utilité estimatives et la proportion des immobilisations corporelles et incorporelles de la Société acquises au moyen du financement public pour les dépenses en immobilisations, par rapport aux durées d'utilité estimatives et à la proportion d'immobilisations acquises au moyen de fonds autogénérés.

### Informations supplémentaires

Les crédits parlementaires approuvés et les sommes reçues par la Société sont ventilés comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2016	2015
Financement des activités d'exploitation		
Financement de base	941 693	941 687
Financement ponctuel additionnel au titre de la programmation	-	-
Enveloppe du Conseil du Trésor pour le rajustement à la rémunération	-	6
Virement au financement des immobilisations	(13 361)	(12 409)
<b>Financement des activités d'exploitation reçu</b>	<b>928 332</b>	<b>929 284</b>
Financement des immobilisations		
Financement de base	92 331	92 331
Virement du financement des activités d'exploitation	13 361	12 409
<b>Financement des immobilisations reçu</b>	<b>105 692</b>	<b>104 740</b>
<b>Financement du fonds de roulement</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
	<b>1 038 024</b>	<b>1 038 024</b>

Le financement total approuvé et remis à la Société pour l'exercice ne correspond pas au financement public total présenté à l'État consolidé du résultat. Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé à titre de financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière et le revenu est comptabilisé à l'État consolidé du résultat de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles auxquelles il se rapporte. Le financement des immobilisations différé est ventilé comme suit :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Solde d'ouverture	520 200	518 272
Financement public au titre des immobilisations	105 692	104 740
Amortissement du financement des immobilisations différé	(94 597)	(102 812)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>531 295</b>	<b>520 200</b>

## 23. IMPÔT SUR LE REVENU

CBC/Radio-Canada est une société d'État prévue par règlement en vertu de l'article 7100 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* et est assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral en tant que société d'État prévue par règlement aux fins du paragraphe 27(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Société n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices provinciaux.

### Méthodes comptables

La direction applique la méthode des actifs et passifs d'impôt différé pour comptabiliser les impôts sur le revenu. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôt différé reflètent les effets fiscaux estimatifs de différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs dans les états financiers et leurs bases fiscales respectives.

#### Impôt exigible

Le résultat net imposable diffère du résultat net comptabilisé dans l'État consolidé du résultat, car il exclut des éléments de revenus ou de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices ou des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est établi au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

#### Impôt différé

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société est dotée d'une structure d'exploitation qui apparie ses charges ayant un effet sur la trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société prélève des fonds sur ses crédits parlementaires uniquement pour financer ses dépenses d'exploitation, et ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles significatifs au cours de périodes où les différences temporaires devraient s'inverser. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés tant que ces conditions d'exploitation sont rencontrées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

### Estimations et jugements comptables importants

La direction s'est fiée à son jugement pour déterminer que, à la date de présentation de l'information financière, les impôts différés ne devraient pas être comptabilisés parce que la Société ne compte pas produire de revenus imposables ni de pertes significatifs au cours des périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent en raison de la structure d'exploitation propre à la Société.

### Informations supplémentaires

#### A. IMPÔT SUR LE REVENU COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT NET

La charge d'impôt de l'exercice peut être rapprochée avec la charge d'impôt qui résulterait de l'application du taux d'imposition fédéral de la Société de 25,00 % (25,00 % en 2015) au bénéfice comptable, comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2016	2015
Provisions pour impôts au taux d'imposition fédéral	(15 998)	(11 848)
Différences permanentes	387	(8 755)
Augmentation en raison de l'ajustement pour refléter l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles	15 611	20 603
<b>Impôt sur le revenu comptabilisé en résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le taux d'imposition utilisé pour le rapprochement avec les montants de 2016 ci-dessus est le taux d'imposition s'appliquant aux sociétés d'État visées par la partie LXXI du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, et qui sont assujetties aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le tableau ci-dessus reflète l'ajustement apporté à l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles.



23. IMPÔT SUR LE REVENU (SUITE)

**B. DIFFÉRENCES TEMPORAIRES**

	31 mars 2016	31 mars 2015
Les sources déductibles (imposables) des différences temporaires pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été reconnu sont les suivantes:		
Charges à payer	34 063	61 074
Régime de retraite	(42 667)	(83 541)
Passifs liés au personnel	132 599	140 443
Report de pertes prospectif	58 568	43 480
Créances et placements à long terme	8 498	11 905
Revenus reportés pour les impôts liés à la vente de créances	(39 600)	(43 077)
Immobilisations corporelles	(192 028)	(200 946)
Autres	(17 133)	(10 430)
<b>Total</b>	<b>(57 700)</b>	<b>(81 092)</b>

Le report de pertes prospectif commencera à expirer en 2030.

**24. VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice terminé le 31 mars	
	2016	2015
Variations du fonds de roulement sont composées de :		
Créances clients et autres créances	15 018	135 411
Actif de programmation (courant)	(67 650)	41 551
Stocks de marchandisage	16	(17)
Charges payées d'avance	(11 709)	(5 725)
Créditeurs et charges à payer	24 961	(18 779)
Provisions	(16 406)	8 339
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (courant)	(34 257)	19 077
Passif de programmation (courant)	-	15 151
Revenus différés (courant)	(4 376)	20 682
	<b>(94 403)</b>	<b>215 690</b>

## 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette section traite des instruments financiers de la Société et des risques financiers associés, ainsi que des politiques et objectifs de la gestion des risques financiers de la Société, de son exposition et de sa vulnérabilité aux risques financiers.

### Méthodes comptables

### Estimations et jugements comptables importants

#### Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés quand la Société devient partie au contrat qui donne naissance à l'instrument financier.

#### Classement et évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. La Société évalue les instruments financiers regroupés selon la nature et la finalité de chacun. Elle classe tous ses actifs financiers non dérivés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), ou comme des prêts et créances. Elle classe les passifs financiers non dérivés en autres passifs financiers.

- Instruments financiers à la JVRN – comprend la trésorerie et les dérivés. La Société évalue initialement ces instruments à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur découlant d'une réévaluation est comptabilisée dans le poste « Autres revenus » ou « Charges financières » de l'État consolidé du résultat.
- Prêts et créances – actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables, comme les créances clients et les billets à recevoir. La Société évalue initialement ces actifs à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition, puis au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.
- Autres passifs – comprend les comptes créditeurs, les obligations et les effets à payer. La Société évalue initialement ces passifs à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement imputables à leur émission, puis au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Dépréciation des actifs financiers

La direction évalue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe une indication objective que les actifs financiers puissent s'être dépréciés. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

Pour certaines catégories d'actifs financiers comme les créances clients, les actifs sont également soumis à un test de dépréciation collectif. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être des recouvrements de paiements effectués par la Société dans le passé, une augmentation du nombre de retards dans les paiements qui dépassent les durées moyennes de crédit, ainsi que des changements observables dans la situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux instruments financiers.

Actif/Passif	Classement	Évaluation
Trésorerie	JVRN	Juste valeur
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Billets à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dette obligataire	Autres passifs	Coût amorti
Effets à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur

## 25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

## Informations supplémentaires

## A. JUSTE VALEUR

Les justes valeurs de la trésorerie, des créances clients et autres créances, de la tranche courante des billets à recevoir, de la tranche courante de l'investissement dans un contrat de location-financement, des créanciers et des charges à payer, de la tranche courante de la dette obligataire, de la tranche courante de l'obligation au titre de contrats de location-financement et de la tranche courante des effets à payer avoisinent les valeurs comptables de ces instruments en raison de leurs échéances rapprochées.

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables et les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers de la Société :

	31 mars 2016		31 mars 2015		Note
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 2)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 2)	
Instruments financiers évalués à la juste valeur :					
Instruments financiers dérivés					
Contrats à terme (actifs)	-	-	161	161	(a)
Options sur actions	151	151	108	108	(b)
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>151</b>	<b>269</b>	<b>269</b>	
Contrats à terme (passifs)					
	159	159	-	-	(a)
Instruments financiers évalués au coût amorti :					
Billets à recevoir (non courant)	40,877	48,270	43,507	51,970	(c)
Investissement dans un contrat de location-financement (non courant)	44,419	53,507	47,379	57,470	(c)
Dette obligataire (non courant)	236,851	317,488	251,237	343,663	(d)
Obligation au titre de contrats de location-financement (non courant)	16,581	16,780	20,671	21,629	(d)
Effets à payer (non courant)	93,784	107,335	100,513	115,918	(d)

Il n'y a pas eu de transferts entre les différents niveaux pendant l'exercice terminé le 31 mars 2016.

(a) La juste valeur est établie d'après un modèle des flux de trésorerie actualisés basé sur les prix du marché à terme observable.

(b) La juste valeur est estimée grâce à un modèle d'évaluation des options dont les principales données d'entrée sont notamment le cours de clôture et la volatilité des actions détenues, les taux officiels des obligations du gouvernement et les rendements des actions observables directement.

(c) La juste valeur des diverses sommes à recevoir a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au moyen des taux officiels des obligations du gouvernement, dont les conditions et les caractéristiques sont semblables, et ajustée par un facteur qui reflète la solvabilité des contreparties.

(d) La juste valeur des divers passifs financiers de la Société a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au moyen des taux officiels des obligations du gouvernement dont les conditions et les caractéristiques sont semblables, et ajustée par un facteur qui reflète la solvabilité de la Société.

## B. GESTION DES RISQUES RELIÉS AU CAPITAL

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués.

La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital. Cependant, elle est assujettie à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui impose des restrictions à l'emprunt et nécessite l'autorisation du Parlement et l'approbation du ministre des Finances.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Canada, afin de servir les intérêts des Canadiens.

À cette fin, la Société effectue régulièrement des analyses formelles pour comparer les résultats réels et prévus, et en communique les conclusions au Comité de vérification et au Conseil d'administration. Sa stratégie globale de gestion du capital comprend l'établissement, sur une base annuelle, d'un équilibre entre ses activités d'exploitation et ses activités d'investissement en immobilisations d'une part, et son financement d'autre part. La Société rajuste cette stratégie à la lumière de la conjoncture économique générale, de la nature des risques associés aux actifs sous-jacents et des besoins de son fonds de roulement.

Les objectifs, politiques et procédures établis par la Société pour gérer son capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2015.

## C. CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

	Exercice terminé le 31 mars	
	2016	2015
Actifs financiers		
Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		
Trésorerie	156 465	214 884
Instruments financiers dérivés	151	269
Prêts et créances	179 898	197 425
Passifs financiers		
Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		
Instruments financiers dérivés	159	-
Autres passifs	473 939	469 266

## D. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans l'exercice de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Sa stratégie globale de gestion des risques se fonde essentiellement sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et vise à réduire au minimum les effets néfastes que les conjonctures financières et économiques pourraient avoir sur sa performance financière. Un cadre de saine gestion financière, allié à une bonne gouvernance de la Société, est mis en place pour gérer les risques, le tout sous la supervision du Conseil d'administration.

## E. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations des prix du marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée à tous ces risques.

L'exposition de la Société au risque de marché, de même que les objectifs, politiques et procédures qu'elle a établis pour gérer ce risque, demeurent inchangés depuis le 31 mars 2015.

## F. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Société est exposée à un risque de change limité du fait de ses revenus et de ses charges libellés en monnaies étrangères. La majorité des transactions en monnaies étrangères sont conclues en dollars américains, en euros et en livres sterling. La Société a pour politique de réduire au minimum le risque de change de façon à protéger la valeur de ses flux de trésorerie en monnaies étrangères, tant engagés que prévus, contre les effets négatifs des fluctuations de change.

La Société atténue ce risque en concluant des contrats de change à terme. En conséquence, elle est peu touchée par une évolution défavorable des cours du change sur les marchés.

L'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2016 est non significative (non significative en 2015).

Eu égard à l'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2016, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation hypothétique de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling n'aurait pas un impact important sur le résultat net de la Société.

## G. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Comme les billets à recevoir, la dette obligataire et les effets à payer de la Société portent des taux d'intérêt fixes, ils sont sensibles au risque de taux d'intérêt, car toute fluctuation des taux du marché se répercutera sur la juste valeur des instruments financiers. Cependant, une variation de la juste valeur sera sans effet sur le résultat net de la Société.

La Société a pour politique de maximiser les revenus d'intérêts tirés de ses soldes de trésorerie à court terme. Comme les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les bons du Trésor et autres placements de cette nature n'ont pas été avantageux, la Société n'avait aucun placement de ce type au 31 mars 2016 (aucun au 31 mars 2015). Elle peut investir dans des titres négociables venant à échéance dans moins d'un an, à condition toutefois que ces titres soient entièrement garantis par le gouvernement du Canada (p. ex., les bons du Trésor du Canada), comme l'exige la *Loi sur la radiodiffusion*. La Société peut également déposer ses liquidités dans des comptes productifs d'intérêts auprès de banques canadiennes de l'annexe I. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie est directement lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des banques. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Société fait affaire avec de nombreuses banques, ce qui lui permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire son exposition à un instrument de placement particulier.

## 25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

**H. RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. La Société a pour politique de faire crédit uniquement à des contreparties solvables, dans l'optique de réduire le risque de perte financière découlant de défaillances. Elle surveille continuellement le risque de crédit couru et la qualité du crédit de ses contreparties. Pour gérer son risque de crédit, elle fixe un plafond de crédit à chaque contrepartie et ces plafonds sont examinés et approuvés chaque année par les cadres supérieurs.

La Société est exposée au risque de crédit du fait de sa trésorerie, de ses créances clients et autres créances, de ses contrats de change à terme, de ses billets à recevoir et de son investissement dans un contrat de location-financement.

Son exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces éléments d'actif au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015.

Trésorerie

La Société a déposé la trésorerie dans des institutions financières jouissant d'une bonne réputation (tout membre de l'Association canadienne des paiements, toute coopérative locale membre d'une société coopérative de crédit centrale qui fait partie de l'Association canadienne des paiements ou, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, toute institution financière étrangère) et estime qu'il est donc peu probable qu'elle subisse des pertes.

Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances de la Société sont essentiellement liées à la vente de temps d'antenne publicitaire. La concentration du risque de crédit en ce qui concerne les créances clients est limitée et gérée grâce à la mise en place d'un programme d'évaluation du crédit et au moyen, si nécessaire, du plafonnement du crédit accordé à un client. La Société n'estime pas être exposée à un risque de crédit inhabituel ou élevé. De plus amples renseignements se trouvent à la note 5.

La Société établit une provision pour créances douteuses correspondant au montant estimatif de la diminution de la valeur des créances. Elle s'est dotée d'une politique de crédit et de recouvrement qui comprend des directives sur l'établissement de la provision. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de l'impossibilité de recouvrer la créance. La provision est alors calculée en fonction de la connaissance qu'a la Société de la situation financière de ses clients, du classement par échéance des créances, de la conjoncture économique, de la concentration des clients et du secteur, et enfin, de l'expérience passée.

La Société a inscrit une provision pour créances douteuses de 2,1 millions de dollars au 31 mars 2016 (2,7 millions de dollars au 31 mars 2015). De plus amples renseignements se trouvent à la note 5.

Billets à recevoir et investissement dans un contrat de location-financement

La Société détient des billets à recevoir et un investissement dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain réalisées en 2003 avec une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. À l'époque, elle s'était assurée de la conformité de la contrepartie avec ses critères concernant la solvabilité et le risque, eu égard, particulièrement, à l'échéance lointaine des billets à recevoir. La Société surveille le recouvrement des billets à recevoir et des paiements de location associés à l'investissement dans un contrat de location-financement, mais délègue la responsabilité du recouvrement mensuel à la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada.

Contrats de change à terme

Selon la politique de la Société sur la gestion du risque de change, tous les contrats à terme, options et autres instruments d'une valeur importante qui sont utilisés pour couvrir sur le plan économique le risque de change doivent être négociés avec des fournisseurs dont la cote de crédit est égale ou supérieure à celle des grandes banques canadiennes. Ainsi, la Société a cinq contreparties qui remplissent ce critère, avec lesquelles elle effectue toutes les opérations de couverture du risque de change.

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Contrats de change à terme-USD <sup>1</sup>	13 143	(159)	12 525	161

<sup>1</sup> Les contrats à terme libellés en dollars américains portent un taux compris entre 1,31375 et 1,31470 et viennent à échéance entre avril 2016 et janvier 2017.

## I. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

La Société gère ce risque en faisant en sorte, dans la mesure du possible, de disposer de liquidités suffisantes pour remplir ses engagements le moment venu, dans des circonstances normales ou difficiles, sans subir de perte. De plus, elle surveille continuellement ses flux de trésorerie réels et prévus. Par ailleurs, le Conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'immobilisations de la Société, ainsi que toute transaction significative.

La Société n'est pas habilitée à obtenir une ligne de crédit ou à contracter une dette non courante sans l'approbation préalable du ministre des Finances.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société en fonction des flux de trésorerie prévus de la date de l'État consolidé de la situation financière jusqu'à l'échéance contractuelle. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	Valeur comptable	Flux de trésorerie			
	du passif au 31 mars 2016	contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette obligataire	259 120	379 946	33 039	132 155	214 752
Effets à payer	102 307	131 939	11 473	45 892	74 574
Contrat de location-financement – Transpondeurs	20 671	22 055	12 030	10 025	-
Contrat de location-financement – Améliorations locatives	7 386	8 181	703	2 762	4 716

  

	Valeur comptable	Flux de trésorerie			
	du passif au 31 mars 2015	contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette obligataire	272 900	412 984	33 039	132 155	247 790
Effets à payer	108 832	143 412	11 473	45 892	86 047
Contrat de location-financement – Transpondeurs	30 903	34 085	12 030	22 055	-

## 26. PARTIES LIÉES

Les parties liées à la Société sont principalement les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, les filiales de la Société, les principaux dirigeants de la Société ou les membres de leur famille proche, les entreprises privées sur lesquelles la Société exerce une influence notable et le Régime de retraite de la Société. En vertu du principe de la propriété commune, la Société est liée avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

### Méthodes comptables

### Estimations et jugements comptables importants

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec ces parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises ainsi qu'aux prix du marché. Elle les comptabilise à la juste valeur.

Il n'y a pas d'estimations et jugements comptables importants liés aux parties liées.

### Informations supplémentaires

Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées et comptabilisées à la juste valeur par la Société :

#### A. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES AUTRES QUE DES ENTITÉS LIÉES À UNE AUTORITÉ PUBLIQUE

	Prestation de services		Cotisations de retraite	
	Exercice terminé le 31 mars			
	2016	2015	2016	2015
Entreprise associée	2 401	2 416	-	-
Autres entités liées <sup>1</sup>	111	121	-	-
Régime de retraite de la Société	-	-	56 163	60 062
	2 512	2 537	56 163	60 062

<sup>1</sup> Les transactions avec les autres entités liées correspondent essentiellement à la prestation de services administratifs au Régime de retraite de la Société.

## 25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les sommes à recevoir des parties liées s'établissaient comme suit à la fin de la période et étaient incluses dans le poste « Créances clients et autres créances » dans l'État consolidé de la situation financière :

	Sommes dues par les parties liées	
	31 mars 2016	31 mars 2015
Entreprise associée	579	542
Autres entités liées	-	-
	<u>579</u>	<u>542</u>

La Société ne devait aucune somme à des parties liées au 31 mars 2016 (aucune au 31 mars 2015).

Les sommes à recevoir ne sont pas garanties et seront réglées en espèces. Aucune dépense n'a été comptabilisée dans la période considérée ou dans des périodes antérieures relativement à des créances irrécouvrables ou douteuses de parties liées.

**Autres transactions avec une entreprise associée**

La Société n'a effectué aucune transaction significative avec son entreprise associée pendant l'exercice considéré ou l'exercice précédent autre que les dividendes reçus, comme il est indiqué à la note 12.

**Transactions avec des entités liées à des autorités publiques**

CBC/Radio-Canada, une société d'État fédérale, exerce ses activités dans un environnement économique dominé par des entités sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement fédéral par l'entremise de ses autorités, organismes, entités affiliées et autres organisations (désignées collectivement par « entités liées à une autorité publique »). Elle fait des transactions avec d'autres entités liées à une autorité publique, notamment aux fins de l'achat et de la vente de biens ainsi que de la prestation et de la réception de services.

La Société a choisi de se prévaloir d'une exemption des obligations d'information prévue par IAS 24, *Information relative aux parties liées*, qui limite les informations à fournir aux transactions entre parties liées conclues avec l'État et d'autres entités liées à des autorités publiques.

**B. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, à savoir l'Équipe de la haute direction (EHD) et tous les membres du Conseil d'administration.

L'Équipe de la haute direction a touché, pendant l'exercice, la rémunération suivante :

	31 mars 2016	31 mars 2015
Avantages à court terme <sup>1</sup>	4 363	4 096
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>2</sup>	1 836	1 545
Autres avantages <sup>3</sup>	144	536
	<u>6 343</u>	<u>6 177</u>

<sup>1</sup> Les avantages à court terme désignent les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, l'invalidité de courte durée, la rémunération incitative (si elle est payable dans les douze mois suivant la fin de la période), ainsi que d'autres régimes d'avantages (soins de santé, assurance vie, soins dentaires, assurance accidents) dont bénéficient les membres actifs du personnel.

<sup>2</sup> Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les pensions et l'assurance vie postérieure à l'emploi.

<sup>3</sup> Les autres avantages désignent la rémunération incitative à long terme, l'invalidité de longue durée, l'indemnisation des accidents du travail et les indemnités de cessation d'emploi. Les indemnités de cessation d'emploi désignent les indemnités payables à la suite de la décision de la Société de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, ou de celle d'un membre du personnel d'accepter une offre de départ volontaire. Elles comprennent les indemnités de cessation d'emploi et l'indemnité pour longs états de service.

La rémunération des principaux dirigeants se détaille comme suit :

Les membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, touchent des honoraires pour chaque réunion du Conseil et des comités selon un barème déterminé dans les règlements administratifs de la Société (approuvés par le ministre du Patrimoine canadien). Le président du Conseil reçoit aussi une rémunération annuelle.

La rémunération versée pendant l'exercice aux membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, totalise 0,3 million de dollars (0,2 million de dollars en 2015).

La rémunération versée aux membres de l'Équipe de la haute direction, à l'exclusion du président-directeur général, est approuvée par le Conseil d'administration, sur la base d'une recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance. Cette rémunération est fondée sur le rendement individuel et les tendances du marché.

## 27. ENGAGEMENTS

Un engagement est un consentement exécutoire et juridiquement contraignant à faire ou à recevoir un paiement futur pour acquérir ou fournir des biens et des services. Les engagements ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, puisque la Société n'a pas encore reçu ou fourni les biens ou les services convenus par contrat.

### Méthodes comptables

### Estimations et jugements comptables importants

La Société est partie à de nombreux contrats de location pour lesquels la direction doit déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Les contrats de location aux termes desquels la Société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement. Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les contrats de location aux termes desquels la Société n'assume pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat. Les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme étant constitutifs de la charge de location totale sur la durée du contrat de location.

Une entente portant sur la location d'une partie d'un immeuble appartenant à la Société répond aux critères d'un contrat de location simple et la partie louée n'est pas considérée comme un immeuble de placement selon IAS 40, *Immeubles de placement*.

### A. ENGAGEMENTS LIÉS AUX PROGRAMMES ET AUTRES

Cette note présente les montants pour lesquels la Société s'est engagée contractuellement, mais qui ne répondent pas aux critères d'inclusion dans l'État consolidé de la situation financière.

	Exercice terminé le 31 mars	
	2016	2015
Gestion des installations	158 440	200 676
Programmation	221 649	147 930
Distribution de transmission	29 348	34 806
Soutien et maintenance	31 936	34 569
Immobilisations corporelles	21 014	12 332
Autres	28 431	28 974
	<b>490 818</b>	<b>459 287</b>
	2016	2015
Moins d'un an	146 457	140 917
Plus d'un an mais avant cinq ans	272 948	280 649
Plus de cinq ans	71 413	37 721
	<b>490 818</b>	<b>459 287</b>



## 27. ENGAGEMENTS (SUITE)

**B. LA SOCIÉTÉ EN TANT QUE PRENEUR – CONTRATS DE LOCATION SIMPLE**

Des contrats de location simple sont passés pour des biens immobiliers, la distribution réseau et de l'équipement. Leur durée varie de 1 à 27 ans. Certains contrats renferment des clauses de renouvellement ou de prolongation de la période de location initiale au taux du marché. La Société ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers, de la distribution réseau ou de l'équipement à l'expiration des périodes de location.

Au 31 mars, les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu de contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	2016	2015
Moins d'un an	20 735	20 451
Plus d'un an mais avant cinq ans	69 537	68 850
Plus de cinq ans	53 443	57 515
	<b>143 715</b>	<b>146 816</b>

Les montants présentés ci-dessus incluent un montant total de 49,2 millions de dollars (50,8 millions de dollars au 31 mars 2015) pour les coûts d'exploitation et les impôts fonciers exigibles.

Les paiements minimaux au titre de la location passés en charges en 2016 s'élèvent à 22,4 millions de dollars (22,3 millions de dollars en 2015).

**C. LA SOCIÉTÉ EN TANT QUE BAILLEUR – CONTRATS DE LOCATION SIMPLE**

Des contrats de location simple sont passés pour des immeubles et des pylônes de transmission appartenant à la Société. Leur durée varie de 1 à 94 ans. Tous les contrats renferment des clauses de revue du marché au cas où le preneur exercerait son option de renouvellement. Le preneur ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers à l'expiration de la période de location.

Au 31 mars, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	2016	2015
Moins d'un an	13 608	10 209
Plus d'un an mais avant cinq ans	50 075	38 855
Plus de cinq ans	325 161	324 629
	<b>388 844</b>	<b>373 693</b>

Outre les montants présentés ci-dessus, la Société détient des créances liées à la location de locaux et ayant trait aux coûts d'exploitation et aux impôts fonciers afférents. Ces créances s'élèvent à 162,8 millions de dollars (157,2 millions de dollars au 31 mars 2015).

**28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS**

Le 13 mai 2016, CBC/Radio-Canada a annoncé son intention de voter pour la transaction de recapitalisation et de privatisation dans laquelle son entreprise associée, Sirius XM Canada Holdings (SiriusXM), s'était engagée. Ainsi, la Société vendrait sa participation de 10,2 % au prix de 4,50 \$ l'action, ce qui lui rapporterait environ 58 millions de dollars. La transaction devrait être finalisée en 2016-2017, sous réserve de l'obtention de certaines approbations réglementaires, notamment du CRTC.

Le 18 mai 2016, CBC/Radio-Canada a publié une mise à jour des progrès sur le réaménagement de la Maison de Radio-Canada à Montréal. Deux propositions ont été retenues pour le développement d'un nouveau bâtiment sur une partie du site actuel. En outre, quatre propositions sont envisagées pour la vente de l'installation existante. Le choix final des propositions à la fois pour le nouveau bâtiment et la vente de l'installation existante est prévu à l'automne 2016, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil. Aucun impact financier significatif de la vente et du réaménagement n'est actuellement attendu avant la fin de 2016-2017.